www.crises.uqam.ca
Centre de recherche sur les innovations sociales

Collection
Mouvements sociaux

no MS0901

Le réseau des Centres de la petite enfance contre le projet de loi 124 (2005, chapitre 47) : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Myriam Desmarquis

sous la direction d'Yvan Comeau,
professeur titulaire, Université Laval

mars 2009

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Mouvements sociaux – no MS0901
« **Le réseau des Centres de la petite enfance contre le projet de loi 124 (2005, chapitre 47) : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance** »
Myriam Desmarquis (sous la direction d'Yvan Comeau)

ISBN-10 : **2-89605-301-8**
ISBN-13 : **978-2-89605-301-8**
EAN : **9782896053018**

Dépôt légal : 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

www.crises.uqam.ca
Centre de recherche sur les innovations sociales

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

www.crises.uqam.ca
Centre de recherche sur les innovations sociales

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : http://www.crises.uqam.ca.

Denis Harrisson
Directeur

NOTE SUR L'AUTEURE

Myriam DESMARQUIS est présentement étudiante à la maîtrise en service social (organisation communautaire) à l'Université Laval. Son projet porte sur la mobilisation des personnes en situation de pauvreté comme bénévole dans un organisme communautaire en milieu urbain. Son expérience comme bénévole dans un service de garde en milieu familial pendant huit ans lui a servi de point de départ pour réaliser cette monographie.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS xi

LISTE DES TABLEAUX ix

REMERCIEMENTS xi

RÉSUMÉ xv

INTRODUCTION 1

1. LES SOURCES DES DONNÉES 3

1.1. Les sources documentaires 3

1.2. Les entrevues 3

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE 5

2.1. Les éléments de contexte de la lutte 5

2.1.1. Un aperçu de la situation économique des ménages au Québec au moment de la lutte 5

2.1.2. Les perspectives démographiques au Québec 7

2.1.3. L'économie sociale et la relance des services de garde à la petite enfance 9

2.1.4. Les mouvements des femmes et syndical en faveur des services de garde 11

2.1.5. La situation du réseau québécois des services de garde 12

2.1.6. Les Centres de la petite enfance (CPE) 13

2.2. La chronologie des événements 15

2.3. Les acteurs en présence 19

2.3.1. Le groupe en lutte 19

2.3.2. Les opposants 22

2.4. Les intérêts en cause 23

2.5. Les enjeux 24

3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE 27

3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord 27

3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs 28

3.2.1. Le diagnostic 28
3.2.2. Le pronostic 30

3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective 30

3.3.1. Les caractéristiques de l'identité collective 30
3.3.2. Identité et mobilisation 32

3.4. Les courts-circuits des solidarités 34

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE 35

4.1. Les opportunités 35

4.1.1. Du côté de l'État 35
4.1.2. Du côté des élites 36
4.1.3. Du côté des alliés 36
4.1.4. Du côté des corps intermédiaires 37

4.2. La conduite de la lutte 39

4.2.1. Le leadership 39
4.2.2. La rationalité 40
4.2.3. L'information 41
4.2.4. Les ressources 41
4.2.5. La stratégie 43
4.2.6. La concurrence avec des organisations semblables 47

5. LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE 51

6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE 53

6.1. Sur le plan de la répartition 53

6.1.1. Économique (redistribution) 53
6.1.2. Politique (participation) 54
6.1.3. Idéologique (légitimation) 54

6.2. Sur le plan de l'organisation 55

6.2.1. L'autonomie 55
6.2.2. La solidarité 56
6.2.3. La mobilisation 57

7. LES PISTES DE RENOUVELLEMENT 59

CONCLUSION 61

BIBLIOGRAPHIE 63

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 Pyramide des âges au Québec en 2005 et projection pour 2031 8

TABLEAU 2 L'historique des services de garde au Québec 16

TABLEAU 3 Les événements marquants de la lutte (2005-2006).....18

TABLEAU 4 Les intérêts des acteurs.....23

TABLEAU 5 Statistiques de presse sur le thème « Centre de la petite enfance » (2005-2006) 38

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADQ..... Action démocratique du Québec

AEMFQ ..... Association des éducatrices en milieu familial du Québec

AGPQ ..... Association des garderies privées du Québec

AQCPE ..... Association québécoise des Centres de la petite enfance

BC..... Bureau coordonnateur

CLSC ..... Centre local de services communautaires

CPE..... Centre de la petite enfance

CQSGEE ..... Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance

CSN ..... Confédération des syndicats nationaux

CSQ ..... Centrale syndicale du Québec

MFACF..... Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

OBNL ..... Organisme à but non lucratif

PQ..... Parti Québécois

RQIIAC ..... Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire

RSG ..... Responsable d'un service de garde

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette monographie n’aurait pu être possible sans la collaboration généreuse d’abord des acteurs et actrices du réseau des Centres de la petite enfance (CPE) qui ont partagé leur expérience. En effet, leur apport a été essentiel pour enrichir cette monographie. Enfin, je tiens à remercier M. Yvan Comeau pour son soutien tout au long de la réalisation de la monographie.

RÉSUMÉ

À l'automne 2005, le réseau québécois des services de garde à l'enfance a subi de grands bouleversements. En effet, à l'annonce du projet de loi 124 (2005, chapitre 47) : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance au mois d'octobre, plusieurs acteurs sociaux se sont rassemblés afin de contrer son adoption. Proposé par la ministre Carole Théberge du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, ce nouveau projet de loi représentait une menace au modèle des Centres de la petite enfance (CPE) pour l'Association québécoise des Centres de la petite enfance (AQCPE), ses membres et plusieurs organisations de la société civile. Ainsi, grâce à un travail acharné de sensibilisation et de mobilisation, l'AQCPE a défendu la mission éducative, sociale et communautaire des CPE aux côtés d'une coalition de divers organismes. Les principales difficultés rencontrées concernent les relations avec les opposants, la fatigue reliée au manque de ressources humaines et matérielles ainsi que la communication interne. Malgré la fin abrupte de la lutte par une adoption par bâillon en décembre 2005, le réseau CPE a su conserver ses acquis et négocier certains aspects de la restructuration du réseau des services de garde au Québec. Toutefois, des pertes importantes au plan économique ont provoqué de nombreuses pertes d'emploi et des difficultés financières pour plusieurs CPE. Enfin, alors que les partenariats public-privé prennent de plus en plus de place dans la société québécoise, la défense d'un réseau universel et financé par l'État demeure un défi de taille.

Myriam Desmarquis

INTRODUCTION

La monographie suivante porte sur la lutte du réseau des CPE contre le projet de loi 124 (2005, chapitre 47) : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, à l'automne 2005, et couvre la période entre l'annonce du projet de loi jusqu'à son adoption. Suite au dépôt d'un projet de loi concernant le réseau des services de garde au Québec par la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, une coalition s'est mobilisée afin de contrer ce projet de loi. Basée sur la grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives développée par Comeau (2005), cette monographie a pour but de décrire la lutte collective et d'analyser les évènements. La monographie débute d'abord par la description des sources de données utilisées, la présentation générale de la lutte et l'émergence de la lutte. Ensuite, le développement, le dénouement et l'évaluation de la lutte sont présentés. Enfin, la monographie se termine par l'identification de quelques pistes de renouvellement.

1. LES SOURCES DES DONNÉES

Afin de documenter cette lutte, diverses sources documentaires ont été consultées et des entrevues semi-dirigées ont été réalisées auprès d'actrices et acteurs de la lutte.

1.1. Les sources documentaires

Les informations recueillies pour cette monographie proviennent de différentes sources. Les documents gouvernementaux, notamment du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, ainsi que ceux du milieu des services de garde ont constitué la principale source documentaire (mémoires, communiqués de presse, textes de loi, sites internet, etc.). À noter, le site internet de la coalition n'existait plus au moment de la rédaction de cette monographie. De plus, une revue de presse des journaux traditionnels (*Le Soleil*, *Le Droit*, *La Presse* et *Le Devoir*) a été réalisée. Enfin, les données de l'Institut de la statistique du Québec ont permis de recueillir les informations statistiques pertinentes à cette monographie.

1.2. Les entrevues

Pour compléter l'analyse documentaire, trois personnes ont été rencontrées en entrevue. Elles ont toutes participé à l'organisation et aux actions de la coalition au moment de la lutte. Les questions d'entrevue portaient sur leur rôle dans la lutte, la description de la coalition, les interactions entre les acteurs, la mobilisation des membres et des partenaires, la relation avec les médias et l'évaluation de la lutte. La durée des entrevues a été en moyenne d'une heure. De plus, une entrevue téléphonique a été réalisée auprès d'une autre personne du réseau des CPE. Cet entretien portait plus spécifiquement sur les relations entre l'AQCPE et ses membres et la mobilisation aux actions de la lutte. Les témoignages recueillis ont grandement enrichi la description et l'analyse des événements.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE

Ce deuxième chapitre de la monographie présente les éléments de contexte de la lutte, la chronologie des événements, les acteurs, c'est-à-dire les groupes en lutte et les opposants, ainsi que leurs intérêts et, enfin, les principaux enjeux au cœur de la lutte.

2.1. Les éléments de contexte de la lutte

Le Québec a été le terrain d'action de la lutte des CPE. Cette partie du chapitre offre une mise en contexte de la lutte avec des données sur la situation économique des ménages au Québec, les tendances démographiques, l'économie sociale, les mouvements sociaux, un portrait du réseau des services de garde dont les CPE qui en sont devenus une constituante importante.

2.1.1. Un aperçu de la situation économique des ménages au Québec au moment de la lutte

Depuis 1996, on note une croissance du produit intérieur brut au Québec. En effet, celui-ci est passé de 24 911 $ par habitant en 1996 à 35 118 $ en 2004. Le revenu moyen des Québécois se situe à 27 125 $ en 2001. Toutefois, on note un écart entre les hommes et les femmes. Les hommes gagnent annuellement 33 117 $ alors que les femmes ont un revenu moyen de 21 286 $. L'emploi et les transferts gouvernementaux représentent les principales sources de revenus. Cependant, 5,6% des personnes vivant au Québec sont sans revenu. Plus précisément, 7,1 % des femmes et 4% des hommes sont dans cette situation (Institut de la statistique du Québec, 2006).

Aussi, le revenu moyen (après impôt) des familles est en croissance depuis 1991. En effet, le revenu des familles québécoises est passé de 43 725 $ en 1991 à 48 188 $ en l'an 2000. Toutefois, on note un écart important entre le revenu des familles biparentales et les familles monoparentales, particulièrement chez celles dont la responsable est une femme. En 2000, ces dernières avaient un revenu après impôt de 25 586 $ comparé au revenu des familles biparentales de 53 624 $. Enfin, la proportion de familles à faible revenu[1] (après impôt) est de 6,5 % chez les familles biparentales,

[1] Il s'agit d'une estimation fondée sur la mesure de faible revenu (MFR). Cette mesure correspond à la demie de la médiane des revenus, ajustée pour tenir compte de la taille de la composition de la famille (adultes ou enfants). La médiane se situe au centre de l'ensemble des revenus énumérés en ordre croissant, de telle sorte que la moitié des ménages a un revenu supérieur à la médiane et l'autre moitié, un revenu inférieur (Institut de la statistique du Québec, 2006).

31 % chez les familles monoparentales et de 34 % pour les familles dont la cheffe est une femme (Institut de la statistique du Québec, 2006).

Pour ces familles, les services de garde assumés en partie par l'État s'avèrent très importants. Les CPE représentent un outil crucial pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, ils offrent des services éducatifs universels accessibles à tous, favorisent l'accès au marché du travail et aux études des mères, jouent un rôle dans la prévention et la protection auprès des enfants vulnérables, soutiennent les parents dans leur rôle parental et permettent l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers. De cette manière, les chefs de famille, et en particulier les femmes, peuvent entreprendre des activités de formation, par exemple, pour se sortir de la pauvreté. Aussi, les mères avec conjoint peuvent garder contact avec le marché du travail, ce qui réduit les risques de vivre en situation de pauvreté lors de la rupture de l'union. Ainsi, en grande partie grâce au développement de services de garde éducatifs, la politique familiale du Québec depuis 1996 a permis de réduire l'incidence de faible revenu chez les enfants et particulièrement chez les familles monoparentales (AQCPE, 2007b).

En ce qui concerne l'emploi, en 2005, le taux de chômage est de 8,3 % et la population active représente 65,6 %. Entre 1976 et 2005, le taux d'activité des Québécoises âgées entre 25 et 44 ans a presque doublé passant de 48,4 % à 82,7 %. La distribution de l'emploi en fonction des activités économiques se répartit de la façon suivante (Institut de la statistique du Québec, 2008) :

- 24,8 % dans les ventes et services ;
- 19,6 % dans les affaires, la finance et l'administration ;
- 13,7 % dans la catégorie des métiers, du transport et de la machinerie ;
- 9,2 % dans la transformation et la fabrication ;
- 8,8 % dans les domaines de la gestion ;
- 7,0 % dans les sciences sociales et l'enseignement ;
- 5,6 % dans le secteur de la santé ;
- 5,3 % dans les sciences naturelles et appliquées ;
- 3,1 % dans les professions propres au secteur primaire ;
- 2,9 % dans les arts, la culture, les sports et les loisirs.

Dans l'ensemble, 81,9 % des emplois sont à temps plein et 18,1 % sont à temps partiel. On note toutefois un écart entre les hommes et les femmes au plan du type d'emploi occupé. En effet, 57,5 % des emplois à temps plein sont occupés par des hommes alors que les femmes en occupent 42,5 %. Pour ce qui est des emplois à temps partiel, les femmes sont plus nombreuses dans cette catégorie puisque 66,8 % travaillent à temps partiel, comparativement à 33,2 % pour les hommes. Ainsi, le type d'emploi peut être considéré comme un facteur explicatif du fait que le revenu moyen des femmes est inférieur à celui des hommes.

2.1.2. Les perspectives démographiques au Québec

Lors du dernier recensement en 2005, la population totale du Québec est de 7 598 034 personnes. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, puisque l'on compte 3 750 434 hommes et 3 847 600 femmes. La répartition de la population selon l'âge démontre un vieillissement de la population lorsque l'on examine la situation en 2005 et que l'on établit une projection, à partir des années antérieures, jusqu'en 2031 (voir Tableau 1). En effet, les personnes de plus de 30 ans représentent environ 63% de la population totale et les jeunes de 0 à 17 ans constituent 25 % de la population totale du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2008).

TABLEAU 1
Pyramide des âges au Québec en 2005 et projection pour 2031

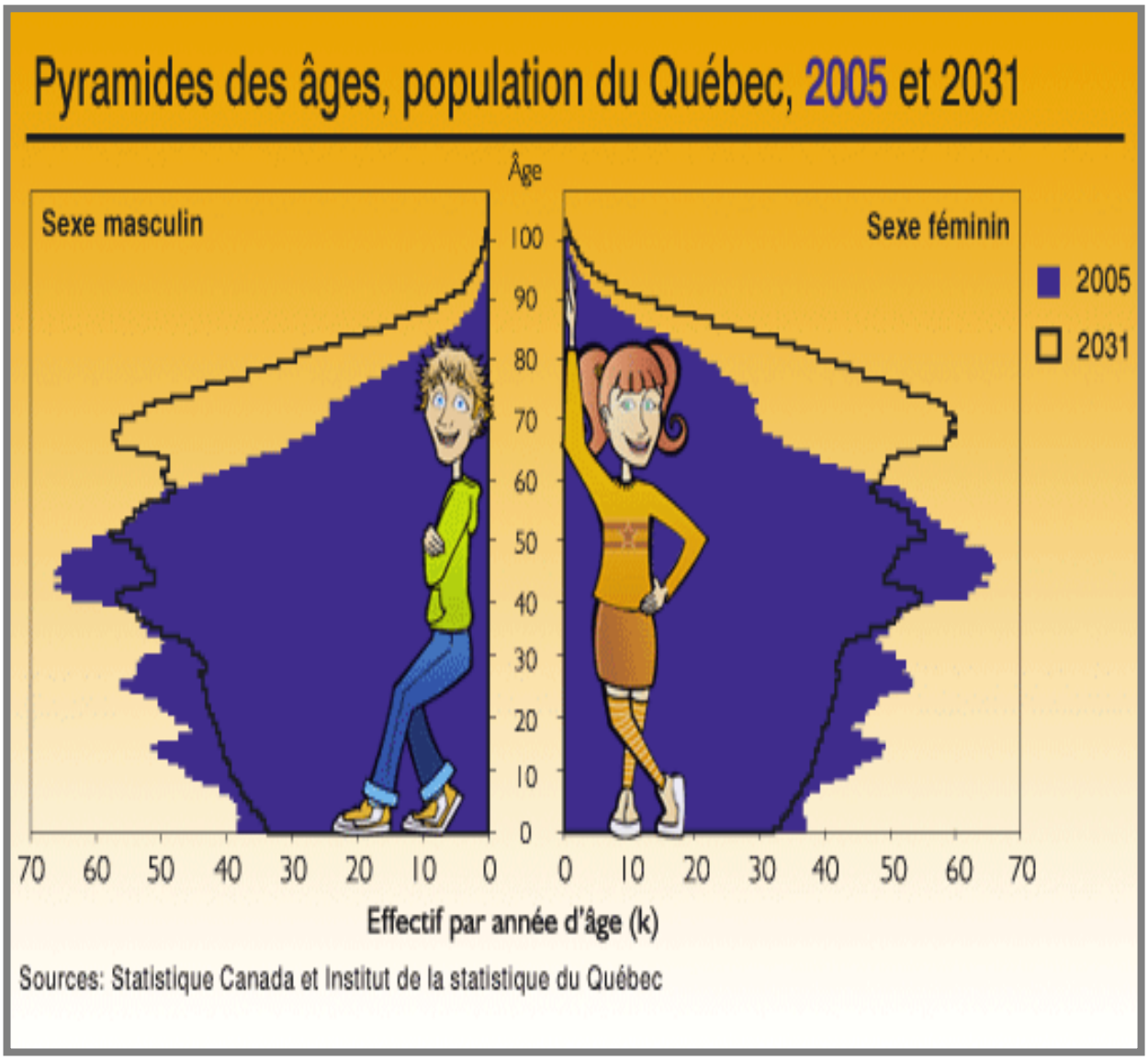

Source : Institut de la statistique du Québec, 2008

Comme dans plusieurs autres pays occidentaux, le nombre total des naissances a diminué de façon importante depuis le début des années 1990. En effet, le nombre de naissances est passé de 97 348 en 1991 à 73 600 en 2003. Toutefois, ce taux tend à augmenter depuis les deux dernières années alors que le nombre de naissances est passé à 76 341 en 2005 et à 82 100 en 2006 (Institut de la statistique, 2007). Cette augmentation peut s'expliquer en partie par les mesures de soutien aux familles qui sont de plus en plus stables et durables. Ainsi, les CPE contribuent à faire face aux défis démographiques et financiers en favorisant la natalité et soutenant véritablement les familles à long terme (AQCPE, 2007b).

Au Québec, en 2001, on compte 2 019 560 familles, dont 37 % sont sans enfant et 63 % avec enfant. Les familles biparentales représentent 76 % et les familles monoparentales, 24 %. Parmi les familles avec des enfants, 40 % des familles biparentales comptent un seul enfant et 42 % ont deux enfants. Toutefois, les familles de trois enfants et plus se raréfient (18 % des familles biparentales avec enfants). Pour ce qui est des familles monoparentales, deux familles sur trois n'ont qu'un enfant, 28 % en ont deux et 9 % ont trois enfants ou plus. Les familles biparentales sont majoritairement formées de couples mariés (72 %), alors que 28 % des couples sont en union libre. De façon générale, ce type d'union tend à augmenter particulièrement chez les jeunes couples, comme le confirment les premiers résultats du recensement de 2006 rendus publics en novembre 2007 (Institut de la statistique du Québec, 2008).

Le nombre d'immigrants a augmenté significativement depuis 1996, passant de 29 772 personnes à 43 312 personnes en 2005. La proportion d'hommes et de femmes est équivalente. De plus, la population immigrante est plutôt jeune puisqu'environ 70 % des nouveaux arrivants ont 35 ans et moins. Entre 2002 et 2006, l'Asie est le principal continent d'origine des immigrants arrivant au Québec (30,8 %), suivi par l'Afrique (27,1 %) et l'Europe (23,0 %). Les principaux motifs d'immigration sont d'ordres économique, familial et politique (Institut de la statistique du Québec, 2008).

2.1.3. L'économie sociale et la relance des services de garde à la petite enfance

Dans un autre ordre d'idées, l'économie sociale connaît un développement significatif au Québec, en comparaison avec ce qui se passe dans le reste du Canada. En cela, il faut distinguer l'ancienne économie sociale qui est principalement constituée des coopératives créées avant les années 1960, et la nouvelle économie sociale qui apparaît dans les années 1970. Une entreprise d'économie sociale se caractérise par « son origine – l'entreprenariat collectif –, par son autonomie de gestion par rapport à l'État, par une production de biens ou de services, marchands, non marchands ou non monétaires, par des règles de type organisme sans but lucratif, coopérative et mutuelle, par des

valeurs comme le service aux membres ou à la collectivité plutôt que le profit et par la prise de décision démocratique impliquant usagers et usagères, travailleuses et travailleurs » (Gravel, Bellemare et Briand, 2007). Comme le rapporte Gravel et al. (2007), le taux de survie des entreprises coopératives est supérieur à celui des entreprises privées. La force du groupe, le partage des risques, des expertises et des intérêts et la présence de regroupements sectoriels ou régionaux représentent des facteurs de réussite des entreprises coopératives. De plus, ces entreprises visent à répondre à de nouveaux besoins et sont soutenues par des mouvements sociaux. Les CPE en sont un bon exemple. En effet, ils sont nés d'une mobilisation sociale à partir des besoins et des aspirations associés à une identité (de femme et de responsable d'une famille) et à partir d'un projet de société démocratique et équitable (système de services de garde universel) (Gravel, Bellemare et Briand, 2007).

Aujourd'hui, bien que l'économie sociale ne représente qu'environ 8 % du PIB du Québec, elle domine dans plusieurs secteurs d'activités et notamment dans celui des services de garde à la petite enfance. La nouvelle économie sociale a connu une résurgence remarquable à partir du Sommet de l'économie et de l'emploi, en 1996. Plusieurs milliers d'emplois ont été créés dans divers secteurs tels que les Centres de la petite enfance, les coopératives funéraires, forestières et de solidarité, les habitations communautaires, les ressourceries, les médias communautaires, les centres de travail adapté, les activités culturelles, les organismes de loisir et de tourisme social et les entreprises d'aide domestique (Comeau et al., 2001 ; Chantier Économie sociale, 2005). Dans la nouvelle économie sociale, les CPE sont les organisations qui offrent les salaires les plus élevés principalement à cause d'un taux de syndicalisation relativement important (Comeau et al, 2001). À ce jour, selon le Chantier de l'économie sociale (2006), le secteur des entreprises d'économie sociale au Québec représente globalement 6 254 entreprises, c'est-à-dire 2 313 coopératives et 3 941 organismes à but non lucratif (OBNL). Ces entreprises créent plus de 120 000 emplois et représentent un chiffre d'affaires de 4,3 milliards $. Une forte proportion de femmes participe à la mouvance de l'économie sociale. En effet, 76 % des emplois rémunérés et 63 % des postes de cadre dans des OBNL sont occupés par des femmes. Dans le secteur coopératif, la proportion de femmes qui occupent un poste de cadre reflète davantage ce qui se passe dans le reste de la société où elles sont minoritaires dans ce type de fonction (Comeau, 2003).

En plus d'être rentables socialement en contribuant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les CPE contribuent à l'augmentation du PIB du Québec (AQCPE, 2007). En effet, on note une augmentation du niveau d'activité économique des femmes de 9 % de 1996 à 2005, ce qui correspond à 90 000 femmes de plus sur le marché du travail, plus autonomes financièrement et qui ont pu se sortir de la pauvreté. Selon l'économiste Ruth Rose, le rendement d'un programme éducatif universel correspond à 4 $ pour chaque dollar investi. Ainsi, l'État

québécois profite de plusieurs économies: réduction des dépenses à l'aide sociale, augmentation des taxes payées directement sur le salaire des mères qui travaillent, création d'emplois dans les services de garde, etc. Aussi, la fréquentation de services de garde a de multiples bénéfices pour les enfants et la société en général tels que la réduction du taux de redoublement scolaire, du recours aux services spéciaux, du taux de décrochage, de la délinquance et de la criminalité. À plus long terme, l'amélioration de la scolarité et du taux d'activité des jeunes tout au long de leur vie auront un effet direct sur leur bien-être et sur celui de la collectivité (AQCPE, 2007).

2.1.4. Les mouvements des femmes et syndical en faveur des services de garde

Le taux de syndicalisation au Canada, en 2005, s'élevait à 36,7 % (Statistique Canada, 2006). Dans les CPE, la syndicalisation est tout aussi forte. Le début de la syndicalisation des CPE remonte aux années 1970 où le mouvement des femmes, celui de l'économie sociale et le mouvement syndical ont uni leurs efforts pour revendiquer la responsabilité collective des services de garde à l'enfance (Bellemare et al., 2004). La coalition, d'abord menée par les parents (souvent des mères) et les travailleuses, a rapidement gagné l'appui du mouvement des femmes, des centrales syndicales et des groupes populaires. Cette action politique non partisane a, depuis le début, les objectifs suivants: créer un réseau universel de service de garde de qualité et abordable, favoriser l'accès au marché du travail pour les femmes et améliorer les conditions de travail des femmes (Gravel, Bellemare et Briand, 2007). Cette union a permis, non pas sans effort et difficultés, la reconnaissance de l'importance des entreprises d'économie sociale et le développement d'un réseau de services de garde de qualité. Le partenariat avec les syndicats a également permis aux travailleuses des CPE d'être soutenues dans leurs revendications à propos de leurs conditions de travail (Bellemare et al., 2004). La syndicalisation est vue comme un outil de consolidation du réseau qui permet d'établir un rapport de force avec le gouvernement pour revendiquer une politique sociale et de meilleures conditions de travail pour les femmes. À ce jour, parmi tous les services de garde, 28,8 % sont syndiqués (Comeau et al., 2001). Pour ce qui est du mouvement des femmes, en plus d'avoir participé à la création du réseau des services de garde, il a contribué à la création des regroupements des garderies et des comités féminins dans les syndicats (Gravel, Bellemare et Briand, 2007).

2.1.5. La situation du réseau québécois des services de garde

Dans le réseau des services de garde au Québec, on retrouve trois principaux types de services de garde à la petite enfance, soit les Centres de la petite enfance (CPE), les services de garde en milieu familial et les garderies privées à but lucratif. Le concept de CPE est apparu au moment du Sommet sur l'économie et de l'emploi en 1996. À la suite de cet événement, la politique familiale mise en œuvre par le Parti Québécois, à l'époque au pouvoir, en a assuré le développement (Comeau et al., 2001).Voici les trois types de services de garde tels que définis par le Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006):

- CPE: Personne morale à but non lucratif ou une coopérative.
- Garderie privée: Entreprise privée à but lucratif tenue par des personnes physiques ou morales, des organismes sans but lucratif (mais dont le conseil d'administration n'est pas composé en majorité de parents) ou un conseil de bande autochtone.
- Service de garde en milieu familial: Service fourni par une personne dans une résidence privée, moyennant rétribution reconnue à titre de responsable d'un service de garde par un bureau coordonnateur.

En 2005, le Québec comptait 1 002 CPE, 14 200 services de garde en milieu familial (coordonnés par 884 CPE) et 512 garderies privées à but lucratif pour un total de 192 853 places financées. Ce qui représente un investissement annuel de 1,43 MM $ pour le gouvernement québécois (MFACF, 2006). Ainsi, 84 % des places sont fournies par les CPE et 16 % par le service privé. Les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale se partagent 53,2 % des places. De plus, les services de garde disponibles dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont fournis uniquement par des CPE. Un des facteurs explicatifs de cette situation est la faible densité de population de ces régions qui limite le développement de services de garde en milieu familial (gouvernement du Québec, 2006).

Pour l'année 2003-2004, la répartition des familles selon le type de service de garde utilisé était la suivante : 38,9 % fréquentaient les installations de CPE, 43,7 % un milieu familial et 17,3 % étaient en garderies privées. Parmi les 182 000 enfants fréquentant les services de garde, plus de la moitié étaient âgés entre trois et quatre ans. Les bambins âgés de deux ans représentaient 12,9 % des usagers, 28,4 % avaient moins de deux ans alors que les enfants de cinq ans et plus représentaient seulement 1,3 % (gouvernement du Québec, 2006).

Au niveau provincial, quatre organisations représentent les intérêts des parents, des CPE et des travailleuses. D'abord, l'AQCPE représente le plus grand nombre de CPE. En effet, 750 CPE sur 1 000 et 12 regroupements régionaux en sont membres. Ensuite, le Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance (CQSGEE, qui se nommait Conseil québécois des centres à la petite enfance au moment de la lutte), l'Association des éducateurs et éducatrices en milieu familial (AEMF) et l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) sont des organisations qui défendent les intérêts de petits groupes de services de garde ou de travailleuses. Notons également que certains CPE se rassemblent en fonction de leur appartenance à une communauté culturelle telle que la communauté juive et les Premières nations. À travers le Québec, on retrouve des regroupements régionaux de CPE ou d'autres types de services de garde dans les 17 régions administratives du Québec (MFACF, 2006).

2.1.6. Les Centres de la petite enfance (CPE)

Les CPE représentent 67,2 % de tous les services de garde au Québec (MESSF, 2004). Selon l'AQCPE (2006), près de 40 000 personnes sont employées dans le réseau des services de garde, ce qui en fait le troisième plus gros employeur privé du Québec. Les services de garde sont donc une source importante d'emplois pour les femmes (Gravel, Bellemare et Briand, 2007). La mission des CPE est de répondre aux besoins des enfants de 0 à 5 ans. Pour ce faire, un programme éducatif est utilisé pour tous les enfants, en plus de services pour les enfants avec besoins particuliers et pour les parents (Gravel, Bellemare et Briand, 2007). Le programme éducatif *Jouer c'est Magique*, appliqué depuis 1994, a été produit par le Ministère de l'enfance et de la famille en fonction des propositions faites par les éducatrices. Il est donc cohérent avec les façons de faire déjà existantes dans le milieu.

Dans les CPE, deux types de garde sont possibles, c'est-à-dire en installation ou en milieu familial. Dans une installation, les enfants sont encadrés par une équipe d'éducatrices où deux éducatrices sur trois doivent avoir une formation reconnue[2] par le MFACF. Pour ce qui est du milieu familial, la responsable du service de garde (RSG) doit avoir une formation minimale[3] et son domicile est le lieu de garde. Certains CPE se concentrent sur l'un ou l'autre des types de services de garde alors que d'autres se diversifient en offrant l'installation et le milieu familial (Gouvernement du Québec, 2006).

---

[2] Technique d'éducation à l'enfance.

[3] Déterminée par le bureau coordonnateur.

Afin de faciliter la conciliation travail-famille, certains CPE offrent des services sur ou à proximité des lieux de travail des parents. En 2003-2004, 18,6 % des CPE québécois offraient cette possibilité. Ce service est disponible dans les 17 régions administratives du Québec. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de la Montérégie sont celles où l'on en retrouve le plus.

Les CPE sont gérés par des conseils d'administration constitués de parents, d'employés et d'autres personnes de la communauté. La loi prévoit un contrôle de l'organisation par les parents et les travailleuses en précisant la composition du conseil d'administration. Les conseils d'administration comptent sept membres, dont cinq parents. Pour l'année 2003-2004, ils étaient composés à 75,7 % de parents d'enfants qui fréquentent le service de garde éducatif, 15,6 % étaient des employées, les RSG représentaient 5,4 % des administrateurs et 3,3 % des membres étaient dans la catégorie « autres » (individus ou représentant de divers organismes) (gouvernement du Québec, 2006). En comparaison, dans les garderies privées, le comité de parents doit être composé de cinq personnes élues et il exerce un rôle consultatif seulement (Gravel et al., 2007). Les rôles du CA sont d'assurer le respect de la mission et la qualité des services, assurer un développement et une bonne santé financière, gérer le personnel et briser l'isolement de la gestionnaire. Enfin, cette cogestion entre parents et travailleuses facilite la démocratie dans la prise de décision. Cette forme organisationnelle favorise le partage de l'information, du pouvoir, distribution du leadership, le partage et la rotation des tâches (Gravel et al., 2007).

À propos de la qualité des services, plusieurs études internationales et québécoises indiquent que les CPE offrent des services de meilleure qualité que les garderies commerciales (Japel, Tremblay et Côté, 2005 dans Gravel et al., 2007). Par exemple, l'enquête *Grandir en qualité*, réalisée en 2003, sur la qualité des services de garde en milieu familial conclut que 19 % des services de garde offrent des services de très bonne ou de bonne qualité, de qualité passable dans 60 % des cas et 21 % des services de garde ne répondaient pas aux critères du programme éducatif (AQCPE, 2005).

Plusieurs organismes du réseau de la santé et des services sociaux sont en lien avec les CPE comme les Centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres de réadaptation, certains organismes communautaires, la direction de la santé publique, les centres jeunesse, la direction de la protection de la jeunesse, les centres hospitaliers et les maisons de la famille. Les CLSC sont les organismes collaborateurs les plus importants. Le service de soutien au personnel, les services professionnels pour les enfants, la participation du CLSC à des comités de travail, les services de soutien et de développement des compétences parentales, les visites des services de garde et les prêts de locaux ou d'équipements décrivent les relations entre les CPE et les CLSC.

Enfin, le modèle des CPE est unique au Canada. D'ailleurs, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance réfère fréquemment à l'exemple du Québec en matière de développement de service de garde à travers le Canada (Tougas, 2006). L'acharnement des acteurs des milieux de garde et des mouvements sociaux a fait en sorte que « les services de garde éducatifs sont désormais reconnus comme des services essentiels pour les familles et les enfants » (AQCPE, 2007b).

2.2. La chronologie des événements

La chronologie des événements permet de retracer les moments importants qui ont marqué l'histoire des services de garde d'hier à aujourd'hui (ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006 ; Gravel et al., 2007 ; Lalonde-Gratton, 2002). D'abord, l'historique des services de garde au Québec (Tableau 2) présente les faits importants du développement des services de garde à partir de la fin du 19e siècle jusqu'aux années 2000. Ensuite, les événements marquants de la lutte contre le projet de loi 124 sont énumérés au tableau suivant (Tableau 2).

TABLEAU 2
L'historique des services de garde au Québec

DATE	FAITS DÉTERMINANTS POUR LES SERVICES DE GARDE
1859- 1902	Développement des salles d'asile : garderies construites et organisées par des communautés religieuses
1902-1922	Disparition progressive des salles d'asiles
1920-1940	Orphelinats et crèches sont les seules ressources organisées pour les enfants
1942-1946	Mise sur pied de garderies subventionnées par l'État pour permettre aux femmes de participer à l'effort de guerre (Deuxième Guerre mondiale)
1945	Les femmes peuvent encaisser l'allocation familiale fédérale
1960-1970	Forte période de mobilisation. Création progressive d'une coalition (garderies, Conseil canadien du développement social, Fédération des femmes du Québec, centrales syndicales, etc.)
1965	25e anniversaire du droit de vote des femmes. Premières revendications pour des garderies publiques et gratuites
1966	Première garderie à but non lucratif
1968	Enquête par le Conseil canadien de développement social sur l'état des services de garde au pays
1969	Projet pilote de garderies de jour financé par le gouvernement du Québec (garderie populaire)
1970	Rapport de la Commission royale d'enquête sur la condition des femmes au Canada : confirmation de la nécessité de créer un réseau de garderies dans toutes les provinces
1971-1973	Coupures des programmes fédéraux = fermeture de plusieurs garderies
1972	• Publication des premières normes provinciales en matière de services de garde • Mobilisation : Comité de liaison des garderies populaires (CLGP)
1974	• Première grande revendication nationale de la coalition: création d'un réseau de services de garde universels gratuits financés par l'État • Plan Bacon : Première politique en matière de services de garde • Mouvement SOS Garderies prend le relais du CLGP
1975	• Création du Service des garderies par le Ministère des Affaires sociales • Incorporation Regroupement des garderies de la région Six C

DATE	FAITS DÉTERMINANTS POUR LES SERVICES DE GARDE
1976	Arrivée du Parti Québécois au pouvoir
1977	• Crédits de garderies expédiés directement aux garderies • Création du Regroupement des garderies sans but lucratif du Québec
1979	• Année internationale de l'enfant • Adoption de la première politique en matière de services de garde : la Loi sur les services de garde à l'enfance
1980	Création de l'Office des services de garde à l'enfance
1993	22 avril : Participation des garderies au mouvement de grève nord-américain des garderies
1995	Marche des femmes : Du pain et des roses
1996	Sommet sur l'économie et l'emploi
1997	• Adoption de la Loi sur les centres à la petite enfance et autres services de garde • Création des centres à la petite enfance (CPE) • Contribution parentale réduite à 5 $
1998	Table centrale de négociation pour les conditions de travail des éducatrices (ministère, regroupements provinciaux et syndicats)
1999	Hausse salariale de 35 % sur 4 ans pour les éducatrices
2001	Tournée nationale « Nos CPE, c'est acquis/à qui »
2003	• Création de l'Association Québécoise des Centres de la Petite Enfance • Commission parallèle pour le maintien du tarif universel de 5 $ organisée par la coalition
2003	Lutte contre la hausse des tarifs des services de garde et le maintien du principe d'universalité
2004	• Projet de loi 32 : Hausse des tarifs de garde à 7 $ et interdiction de syndicalisation pour les responsables de service de garde en milieu familial • Création d'une table centrale sur l'équité salariale • Avis de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine sur de futurs amendements à la loi sur les CPE et autres services de garde (décembre)

TABLEAU 3
Les événements marquants de la lutte (2005-2006)

2005	
janvier	Consultation sur la loi et le règlement de la loi sur les CPE et autres services de garde
printemps	Mobilisation de la coalition contre les compressions budgétaires annoncées
20 septembre	• Opération toutous (ville de Québec) • Opération fin de journée de solidarité (à travers le Québec)
25 octobre	Dépôt du projet de loi 124 par la ministre Carole Théberge (ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine)
9 novembre	AQCPE présente son plan d'action national
15-25 novembre	Commission parlementaire et consultations publiques sur le projet de loi 124
20 novembre	Journée internationale de l'enfance: manifestations dans 7 villes du Québec
23 novembre	Dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale : 200 470 signatures
26 novembre au 15 décembre	Négociations entre le gouvernement québécois et les représentants de l'AQCPE
27 novembre	Rassemblement et Spectacle de la solidarité Montréal : 12 000 personnes
1er décembre	Briefing technique à plus de 75 députés de l'Assemblée nationale
7 décembre	AQCPE adresse une lettre au premier ministre Jean Charest
13 décembre	• Référendum : 86 % des RSG en milieu familial disent non au projet de loi • Annulation de la Journée nationale de solidarité
16 décembre	Adoption de la loi 124 à l'Assemblée nationale
29 décembre	Création d'un groupe de travail (ministre et trois regroupements provinciaux)
2006	
mars 2006	Interdiction aux garderies privées d'être des bureaux coordonnateurs

2.3. Les acteurs en présence

Tout d'abord, les groupes en lutte, c'est-à-dire la coalition, la base sociale, les alliés, les sympathisants et les spectateurs, sont décrits. Ensuite, les divers opposants sont présentés à leur tour.

2.3.1. Le groupe en lutte

➢ ***La coalition***

L'AQCPE est le groupe qui a initié et coordonné la lutte. Elle a été créée en 2003, par l'union de deux associations soit Concertaction interrégionale des CPE du Québec et la Fédération des CPE du Québec. Depuis sa création, l'AQCPE a pour mission de favoriser la concertation des acteurs du réseau, représenter politiquement ses membres, promouvoir les CPE, offrir des services de soutien au développement des regroupements régionaux et représenter les CPE comme instance patronale lors des négociations des conditions de travail des employées des CPE (AQCPE, 2007). À ce jour, l'AQCPE compte 700 CPE et 12 regroupements régionaux membres. Au moment de la lutte, seulement deux employés permanents et trois employés de soutien se partageaient les tâches.

La coalition pour le maintien et la consolidation du réseau des CPE a également soutenu et participé activement à la lutte aux côtés de l'AQCPE. Cette coalition regroupe douze organismes des services de garde, des milieux scolaire, syndical, familial, municipal et communautaire (AQCPE, 2007). Voici la liste des membres de cette coalition :

- Association des enseignantes et enseignants en technique d'éducation à l'enfance ;
- Association des services de garde en milieu scolaire ;
- Association du personnel-cadre des Centres de la petite enfance du Québec ;
- Association québécoise des Centres de la petite enfance ;
- Carrefour action municipale et famille ;
- Confédérations des syndicats nationaux ;

- Chantier de l'Économie sociale ;
- Centrale des syndicats du Québec ;
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec ;
- Fédération des femmes du Québec ;
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec ;
- Fédération québécoise des organismes communautaires famille.

Son histoire remonte aux années 1960. En effet, à cette époque, les services de garde sont déjà la préoccupation de plusieurs groupes de la société civile. Au début des années 1970, s'ajoute aux groupes de femmes une alliance progressive avec les syndicats pour faire reconnaître la responsabilité collective envers les services de garde. Ainsi, en 1974, la première grande revendication de la coalition est la création d'un réseau de services de garde universel gratuit financé par l'État. Tout au long des années 1970, 1980 et 1990, plusieurs campagnes de sensibilisation auprès de la population et des élus seront mises en place sous la forme de mémoires, de manifestations, d'occupations bureaux gouvernementaux et de journées de grèves nationales. L'amélioration des conditions de travail du personnel des services de garde sera également une importante réclamation de la coalition. Un des résultats positifs de cette campagne est la solidarité créée entre les acteurs de la coalition. Par exemple, les parents utilisateurs des services de garde soutiendront à différents moments les travailleuses syndiquées lors des grèves syndicales (Gravel, Bellemare et Briand, 2007). Plus récemment, en 2001, la tournée provinciale intitulée « Nos CPE, c'est acquis/à qui », organisée par le Chantier de l'Économie sociale, a rassemblé à nouveau les partenaires constituant la base de la coalition. Cette tournée soulevait deux éléments : le contrôle des parents et des communautés ainsi que le réseau des CPE en tant qu'acquis social.

➢ *La base sociale*

La base sociale est constituée des CPE et des familles utilisatrices des services de garde pour la petite enfance. Au cours de la lutte, des éducatrices, des RSG ainsi que des parents d'enfants fréquentant les services de garde ont manifesté leur désaccord à l'égard du projet de loi en rédigeant des lettres à leurs députés ou à la ministre, en signant des pétitions, en participant aux rassemblements publics ou en préparant des conférences de presse. Considérant le nombre d'enfants fréquentant les CPE et les employées, la base sociale représente plus de 250 000 personnes.

- ***Les alliés***

Plusieurs alliances se sont développées pour soutenir la position de la coalition. Tout d'abord, dans le milieu politique, le Parti québécois, par l'entremise de Camil Bouchard (porte-parole du dossier du projet de loi 124) et de Louise Harel (chef de l'opposition officielle), s'est vivement opposé au projet de loi 124. Aussi, le leader de l'Action démocratique du Québec (ADQ) a soutenu le travail de la coalition.

De plus, quatre regroupements régionaux qui n'étaient pas membres de l'AQCPE, défavorables au projet de loi, ont manifesté leur désaccord par des actions locales et en participant aux actions nationales organisées par l'AQCPE. Les alliés de cette lutte se sont manifestés de plusieurs façons. Tout d'abord verbalement, par des déclarations publiques lors de manifestations, de débats à l'Assemblée nationale ou dans le cadre de reportages journalistiques. D'autres ont opté pour le mode de l'écriture en déposant un mémoire lors des consultations ou en présentant leur opinion dans les quotidiens et des communiqués publics.

- ***Les sympathisants***

Plusieurs pétitions ont été déposées à l'Assemblée nationale, notamment celle de la coalition pour le maintien et la consolidation du réseau des CPE. De plus, d'autres pétitions initiées par des travailleuses des CPE ou de citoyens s'y sont ajoutées. Au total, 200 470 signatures ont été recueillies pour dénoncer le projet de loi 124. De plus, plusieurs citoyens ont participé aux diverses manifestations à travers le Québec, notamment celle du 27 novembre 2005 à Montréal où 12 000 personnes étaient réunies pour cet événement.

En plus de ses partenaires traditionnels des milieux syndical, féministe, de l'économie sociale et communautaire, le réseau des CPE a pu profiter du soutien de nouveaux alliés. En effet, des municipalités, des gens d'affaires et des chercheurs ont démontré leur appui à la coalition. Par exemple, plusieurs municipalités ont adopté des résolutions contre le projet de loi 124 lors de leurs conseils municipaux. Aussi, Claude Béland, l'ancien président du Mouvement Desjardins, s'est positionné contre le projet de loi 124 et a appuyé l'AQCPE. D'autres, comme la Fondation Chagnon, ont présenté un mémoire contre la loi 124. En effet, sur les 40 organisations ayant déposé un mémoire lors de la commission parlementaire, 32 groupes étaient en désaccord avec la loi 124. Enfin, plusieurs personnalités du monde artistique québécois, des experts de la petite enfance, de l'économie sociale, de la santé et de l'éducation ont publiquement exprimé leur soutien à la coalition et leur désaccord face au projet de loi 124.

➢ ***Les spectateurs***

Une partie de la population québécoise est demeurée spectatrice à la lutte puisque les enjeux de la lutte touchaient particulièrement certains groupes de la population. Par exemple, des parents utilisateurs de service de garde en milieu familial et des éducatrices en CPE se sentaient peu concernés par les enjeux de la loi. Pour le parent, son service de garde en milieu familial allait continuer de lui offrir son service. De son côté, l'éducatrice se sentait peu touchée, puisque son emploi n'était pas en danger. Toutefois, étant donné la médiatisation du projet de loi 124 à l'automne 2005, on peut croire que la majorité des Québécois ont pu prendre connaissance des enjeux de ce projet de loi. De surcroît, l'appui de l'opinion publique à la coalition a entre autres été favorisé par le fait que les services ont été peu perturbés lors des revendications.

2.3.2. Les opposants

Tout d'abord, le principal acteur opposé à la coalition est le gouvernement du Québec, plus précisément le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF) dirigé par la ministre libérale Carole Théberge et son cabinet. De plus, le premier ministre ainsi que d'autres ministres et députés ont manifesté leur appui envers le projet de loi lors des débats et des consultations à l'Assemblée nationale. Enfin, le Conseil du trésor peut également être considéré comme un opposant puisqu'il a commandé les compressions budgétaires dans le secteur des CPE.

Ensuite, les trois regroupements de services de garde suivants étaient en faveur du projet de loi 124 : le Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance (CQSGEE), l'Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec (AEMFQ) et l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ). Ils se sont donc opposés de diverses manières aux revendications et actions de la coalition. D'abord, le CQSGEE, portant le nom de Conseil québécois des Centres de la petite enfance au moment de la lutte, existe officiellement depuis le 27 mai 2004. Sa mission générale est de représenter les intérêts collectifs de ses membres et de promouvoir et soutenir la qualité des services de garde éducatifs (CQSGEE, 2006). Ensuite, l'AEMFQ représente 3 000 RSG sur 14 000 et a pour mission de défendre les droits et les conditions de travail de ses membres. La reconnaissance du titre de travailleuse autonome fait partie des principaux sujets de revendications (AEMFQ, 2006). Enfin, l'AGPQ existe depuis 1973. Sur les 512 garderies privées du Québec, près de 400 sont membres de cette association. Sa mission est de « défendre les grands principes fondamentaux tels que sont le droit de l'enfant à des services de garde de qualité, le libre choix des parents quant au mode de garde, une plus grande reconnaissance du réseau des garderies par les instances gouvernementales, le rôle social tenu par

le réseau au Québec, la pérennité des services de garde et la diminution des disparités existantes entre les garderies et les CPE » (AGPQ, 2006).

2.4. Les intérêts en cause

TABLEAU 4
Les intérêts des acteurs

	INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES	INTÉRÊTS POLITIQUES	INTÉRÊTS IDÉOLOGIQUES	INTÉRÊTS INDIVIDUELS
Coalition pour le maintien et la consolidation du réseau des CPE	• Maintien de la structure à but non lucratif des services de garde • Stabilité du financement public des CPE • Autonomie de gestion des CPE	• Augmentation du rapport de pouvoir avec l'État • Visibilité, crédibilité et reconnaissance sociale • coconstruction des normes et critères des services de garde	• Maintien de la mission sociale, éducative et communautaire des CPE • Reconnaissance de la rentabilité sociale et économique des CPE	• Amélioration des conditions de vie des femmes • Défense des intérêts des travailleuses syndiquées • Maintien du lien entre le milieu familial et les CPE
Base sociale : CPE, travailleuse et familles utilisatrices	• Maintien des emplois en CPE • Qualité des services de garde en milieu familial • Accessibilité financière aux services de garde	• Maintien du pouvoir des parents dans les conseils d'administration des CPE	• Maintien du volet éducatif des services de garde • Universalité des services de garde	• Augmentation des revenus des familles par l'accès au marché du travail
Alliés	• Augmentation du financement des services de garde	• Pouvoir favorable à la société civile, c'est-à-dire les associations actives dans le bien-être • Maintien de la politique familiale mise sur pied en 1997	• Maintien de la mission sociale, éducative et communautaire des CPE • Orientation progressiste du développement social au Québec	• Visibilité et crédibilité envers l'électorat
Sympathisants	• Maintien du financement des services de garde		• Maintien de la mission sociale, éducative et communautaire des CPE • Maintien de l'universalité et l'accessibilité des services de garde • Soutien au développement des enfants	
Opposants	• Réduction des dépenses publiques • Privatisation des services de garde	• Plaire à l'électorat • Formalisation et uniformisation de l'administration des CPE	• Favoriser les partenariats public-privé	• Autonomie des RSG en milieu familial • Gestion de la garde en milieu familial • Financement des garderies privées

2.5. Les enjeux

L'institutionnalisation des services de garde depuis la fin des années 1990 a été une opportunité à deux tranchants pour les parents et les travailleuses du réseau des services de garde. En effet, l'intervention de l'État a eu l'avantage d'apporter une stabilité financière au réseau, a permis d'améliorer la formation du personnel ainsi que l'offre de services et a permis une plus grande accessibilité. Toutefois, elle constitue en même temps une contrainte, puisqu'elle a augmenté le contrôle de l'État sur les exigences reliées au financement des services de garde, sur la nature des services de garde offerts aux familles québécoises, sur la formation des éducatrices et sur la gouvernance interne. En ce sens, les changements législatifs proposés par la Ministre Théberge à l'automne 2005 soulèvent des enjeux relatifs au mode d'organisation des services de garde, à la qualité des services éducatifs et à la gouvernance (Gravel et al, 2007 ; AQCPE, 2006).

Tout d'abord, un conflit de valeurs oppose le secteur privé au secteur à but non lucratif, les deux modes d'organisation actuels des services de garde. En effet, le projet de loi favorise les partenariats public-privé en finançant les garderies privées et en permettant la création de chaînes de garderie à but lucratif. Ainsi, la ministre Théberge reconnaît une plus grande efficacité au secteur privé. La structure à but non lucratif des CPE est dévalorisée par l'État, c'est-à-dire que la rentabilité économique et sociale des CPE n'est pas reconnue. La vision néo-libérale de la rentabilité économique favorise le modèle des garderies privées et ne reconnait pas l'apport social et économique des CPE, des entreprises d'économie sociale. Ce choix vers le privé a donc un impact sur les conditions socio-économiques des familles et particulièrement des femmes, mères et travailleuses. En effet, dans un contexte où l'accès au marché du travail pour les femmes représente une avenue pour lutter contre la pauvreté et la précarité des emplois occupés par les femmes est importante, l'accès à des services de garde abordables pour les parents et le maintien des emplois dans les entreprises d'économie sociale sont nécessaires. Cet investissement dans le secteur privé représente donc une menace aux principes de démocratie, d'universalité et d'accès à des services éducatifs de qualité défendus par les CPE et les membres de la coalition. Cependant, ce choix représente une diminution des dépenses de l'État et offre une plus grande place aux garderies privées dans le réseau.

À propos de la qualité des services, les avis s'opposent lorsqu'il est question du programme éducatif et de l'encadrement pédagogique des éducatrices et particulièrement des RSG en milieu familial. Du côté de la base sociale, c'est-à-dire des parents et des travailleuses en CPE, dans l'intérêt des enfants, on est plutôt favorable au maintien d'un programme éducatif et non seulement d'activités éducatives à caractère ponctuel tel que prévu dans le projet de loi. De plus, l'apport des services éducatifs universels est d'autant plus significatif pour les enfants vivant en contexte de pauvreté. Pour les travailleuses, particulièrement les conseillères pédagogiques,

en plus de leur préoccupation pour le bien-être et le développement des enfants, elles ont également à cœur le maintien de leurs emplois, menacé par l'instauration des bureaux coordonnateurs. Le maintien de la reconnaissance des CPE pour une meilleure qualité de services et de formation du personnel éducateur est un intérêt partagé par l'ensemble de la coalition et de la base sociale. D'un autre côté, l'AEEMF voit plutôt d'un bon œil l'arrivée des bureaux coordonnateurs. Cette association soutient que les CPE sont trop contraignants et revendique une plus grande autonomie pour les RSG en milieu familial.

Pour ce qui est de la gouvernance, la loi change la composition du conseil d'administration des CPE et modifie les pouvoirs du conseil d'administration. Ces changements représentent une perte d'autonomie pour les CPE en ce qui à trait aux processus de décision démocratiques. En effet, la loi ouvre la possibilité pour le gouvernement de définir des règles de régie interne touchant les élections et le fonctionnement du CPE. De plus, le pouvoir des parents est atteint puisque la proportion des parents sur les conseils d'administration était réduite significativement et les pouvoirs du conseil d'administration diminuaient alors que ceux de la ministre augmentaient. La participation des parents à la gestion des services de garde fait partie de la mission des CPE depuis le début. Réduire leur place sur les instances décisionnelles signifiait déposséder les parents de leurs responsabilités à l'égard des apprentissages de leurs enfants. En effet, par sa mission éducative, un CPE est un lieu d'apprentissage où les parents ont un contrôle sur les orientations globales.

Bref, pour les membres de la coalition, la mission éducative, sociale et communautaire des CPE est mise en péril par la loi 124 alors que pour les opposants, elle représente un moyen pour consolider d'autres types de services de garde et améliorer le rendement des dépenses de l'État.

3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE

Afin de bien comprendre l'émergence de la lutte, il est nécessaire de présenter la situation de conflit à l'origine de la mobilisation. Aussi, ce chapitre s'intéresse à la construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs, la constitution et le maintien de l'identité collective et les courts-circuits des solidarités.

3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord

Depuis l'élection du parti libéral au pouvoir du gouvernement québécois, les désaccords se sont multipliés entre le réseau des services de garde éducatifs et les autorités politiques. Dès 2003, la tarification, l'universalité de la tarification et le concept même de CPE ont fait l'objet de multiples confrontations avec la ministre libérale de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. De plus, les services de garde ont essuyé des compressions de 2,6 % de leur budget de fonctionnement. Malgré des propositions alternatives par l'AQCPE et ses membres sur la restructuration du réseau, la ministre a déposé un projet de loi qui, de l'avis de la coalition et de ses alliés, menace les acquis du réseau des services de garde. Le fort tissu associatif rassemblant les acteurs des services de garde, des mouvements féministe, communautaire et syndical, a favorisé une forte mobilisation.

De plus, l'historique des gains passés de la coalition a nourri l'optimisme pour l'action collective (Gravel, Bellemare et Briand, 2007). En effet, à plusieurs reprises au cours des 40 dernières années, l'influence de la coalition a été ressentie dans les orientations des ministères responsables des services de garde. Les mobilisations et les moyens de pression exercés par les CPE, les regroupements régionaux et provinciaux et les mouvements sociaux ont forcé le discours entre les partenaires de la définition des politiques en matière de services de garde.

3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs

3.2.1. Le diagnostic

Pour les membres de la coalition, les parents et les travailleuses en CPE, le projet de loi 124 représente une menace majeure aux acquis collectifs en matière de services de garde éducatifs au Québec (CSN, 2006). Certains étaient en colère, mécontents, consternés ou outrés. Cette peur de perdre les acquis d'une lutte de plus de 40 ans et le désaccord face au projet de loi ont rassemblé les acteurs sociaux qui se sont portés à la défense du concept de CPE.

D'abord, il remet en cause la place des organismes à but non lucratif dans le développement des services de garde. L'ingérence du gouvernement dans le fonctionnement des CPE dépouille les CPE de leur capacité de s'adapter aux besoins de la communauté, notamment par la diminution de la place des parents sur les conseils d'administration.

De surcroît, la gestion du milieu familial est bouleversée. Les bureaux coordonnateurs amènent le démembrement des organisations enracinées dans leur communauté et porteuses d'expertise indispensable pour des services de qualité. En effet, alors que les CPE et le milieu familial avaient été jumelés dans le cadre de la politique familiale de 1997 afin de rehausser la qualité des services en milieu familial, le projet de loi 124 allait les éloigner. Il propose de réduire le nombre de CPE supervisant la garde en milieu familial de 864 à 130 bureaux coordonnateurs. En plus de réduire de façon significative le nombre de CPE responsables de la supervision des services de garde en milieu familial, le contrôle du milieu familial par des corporations à but lucratif est rendu possible par le projet de loi. Les membres de la coalition soutiennent que de favoriser les garderies privées alors que la qualité des services est reconnue comme plus faible qu'en CPE, que la gestion y est moins efficace et que le personnel éducateur est moins formé qu'en CPE représente un non-sens (Gravel et al., 2007).

En ce qui concerne le soutien professionnel, les services de soutien pédagogique des RSG seraient alors remplacés par plus de surveillance et de redressement, c'est-à-dire un affaiblissement de l'accompagnement des RSG en milieu familial (Chantier économie sociale, 2005 ; Gravel et al., 2007). L'appréhension quant aux pertes d'emploi concernait surtout les conseillères pédagogiques liées au milieu familial, qui ont un rôle primordial pour assurer la qualité des services et le soutien des éducatrices et des RSG (AQCPE, 2006). La diminution de soutien au milieu familial était aussi associée à une diminution des ressources pour les besoins particuliers et l'abandon des partenariats avec la communauté. Deux organisations du mouvement des femmes soulignaient également le risque de précarisation des conditions de travail des éducatrices en milieu familial dû au manque

de soutien (Conseil d'intervention pour l'accès au travail des femmes et Fédération des femmes du Québec, 2005).

Le projet de loi représente aussi un recul au plan du programme éducatif. L'aspect éducatif était réduit à la présence d'activités éducatives et non d'un programme éducatif omniprésent dans les routines quotidiennes des enfants. Les services éducatifs passent à des services de gardiennage, alors que le volet éducatif est une pierre angulaire de la mission des CPE. À ce sujet, l'AQCPE revendique le fait que l'accompagnement des enfants dans leurs apprentissages ne peut pas se faire quelques heures par jour. La coalition souligne également que le gouvernement ne semble pas considérer les résultats des études qui démontrent la supériorité de la qualité des services dans les CPE en comparaison avec les garderies privées (CSN, 2006 ; Gravel, Bellemare et Briand, 2007). Pour les garderies privées, l'assouplissement de loi concernant l'aspect éducatif leur permet d'obtenir une meilleure reconnaissance de l'État. Ce qui leur donnerait accès à un financement supplémentaire ouvrant ainsi la porte à la commercialisation des services de garde.

Enfin, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Carole Théberge, est tenue responsable de ces changements. Pour la coalition, la ministre est fermée au dialogue et son attitude est qualifiée d'intransigeante et d'autoritaire (CSN, 2006). On réfère au projet comme à une mise en tutelle, une réforme «qui ne tient pas la route», un désaveu et une attaque à la qualité des services et aux compétences des directions et des parents administrateurs (AQCPE, 2006). La coalition critique la vision dogmatique du gouvernement dans sa façon de gérer le dossier des CPE (Chantier de l'économie sociale, 2005). Le mode de consultation sur invitation suite au dépôt du projet de loi est antidémocratique selon la coalition puisqu'il restreint la participation aux consultations (Chantier de l'économie sociale, 2005). On décrit même l'attitude du gouvernement comme un gouvernement entêté à ne pas écouter les revendications des groupes en opposition et insensible à l'inquiétude et l'opposition générale. Enfin, l'approche gouvernementale est qualifiée de froide et austère.

Somme toute, les conséquences négatives du projet de loi 124 se répercuteraient sur l'accès, l'universalité et la qualité des services aux enfants. De plus, la possibilité de commercialisation des services de garde réduirait les efforts de lutte à la pauvreté (RQIIAC, 2006). Toutefois, la coalition reconnait certains points positifs au projet de loi. En effet, il propose des mesures intéressantes en ce qui concerne l'offre de services de garde à horaire atypique et la reconnaissance de normes éducatives pour les enfants.

3.2.2. Le pronostic

Au cours de l'année 2005, l'AQCPE a présenté trois propositions d'alternatives aux compressions et à la restructuration. Toutefois, elles seront toutes refusées. La première était centrée sur l'aspect financier ; il s'agissait d'un scénario financier permettant d'atteindre les objectifs budgétaires fixés par le Conseil du trésor. La deuxième concernait la restructuration du réseau. Cette proposition était une alternative au projet de loi 124. Tout en respectant le cadre budgétaire gouvernemental, elle transformait de façon significative le projet de loi proposé par la ministre Théberge. Finalement, la troisième concernait le nombre et la délimitation des territoires des bureaux coordonnateurs. Plus précisément, l'AQCPE recommandait des amendements concernant la gouvernance et la commercialisation, le report de la mise en vigueur de la loi en juin 2006 et la formation d'un groupe de travail pour la mise en place des bureaux coordonnateurs. Enfin, la consultation de tous les acteurs du réseau des services de garde centrée sur la qualité des services aux enfants et aux parents et la préservation de l'intégrité des CPE sont des éléments cruciaux de toutes ces propositions.

3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective

D'abord, les éléments identitaires relatifs au genre, aux valeurs, au territoire, et à l'occupation seront décrits. Ensuite, les conditions liées à l'identité et favorables à la mobilisation seront présentées.

3.3.1. Les caractéristiques de l'identité collective

Premièrement, le « Nous, les femmes » est une dimension centrale de l'identité collective. Le genre représente une caractéristique rassembleuse puisque le réseau des CPE est depuis toujours une histoire de femmes. Tel qu'il a été mentionné précédemment, elles sont majoritaires parmi les travailleuses du réseau et des bénéficiaires des services de garde. En ce sens, l'identité collective est aussi liée à l'occupation, soit le statut de parent et de travailleuse.

Deuxièmement, la dimension morale renvoie aux valeurs issues des mouvements des femmes et de l'économie sociale (Gravel et al., 2007). En effet, la démocratie, la participation, l'habilitation, l'importance du lien affectif, l'engagement, la coopération et l'égalité sont des valeurs partagées par les membres de la coalition et ses alliés. De plus, comme toute entreprise d'économie sociale, les CPE sont nés de pressions exercées par la société civile pour développer une réponse à des besoins non-comblés d'une partie de la population (Gravel et al., 2007). Enfin, le double but des

garderies, c'est-à-dire de favoriser à la fois l'accès au marché du travail aux femmes et le développement des enfants, fait également partie de l'identité collective

Troisièmement, la dimension territoriale de l'identité du réseau des CPE est souvent mentionnée et réfère à un « Nous, au Québec ». En effet, le sentiment d'appartenance au réseau des CPE se manifeste par la fierté du caractère unique du modèle québécois en matière de services de garde, présenté comme un exemple au Canada et à travers le monde. Ce sentiment d'appartenance rejoint également une préoccupation nataliste de la société québécoise étant donné son statut de minorité francophone en Amérique (B.-Dandurand et Bergeron, 2001). Les valeurs véhiculées, le programme éducatif, la tarification universelle et la mobilisation citoyenne sont au cœur de la fierté collective. En effet, comme le mentionnent B.-Dandurand et Bergeron (2001), le réseau québécois jouit d'une mobilisation citoyenne unique au pays.

Enfin, l'identité réfère au sentiment d'appartenance à un réseau, un type de service de garde, soit les CPE. Ceux-ci se distinguent des garderies, terme qui exclut le volet éducatif. D'ailleurs, la *Loi sur les centres à la petite enfance et autres services de garde* établissait clairement, en 1997, la différence entre les types de services de garde. On peut comprendre qu'il existe un attachement au volet éducatif du fait que le programme éducatif *Jouer c'est magique*, implanté depuis 1994, est issu des propositions faites par les éducatrices. Celles-ci associent également la formule « Centre de la petite enfance » à une certaine professionnalisation des services de garde. Les CPE suscitent une réaction positive, parce qu'on leur attribue l'existence de services de qualité, le dépistage précoce des besoins particuliers, l'intégration des enfants handicapés, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ainsi que le partenariat avec les municipalités (AQCPE, 2005).

L'importance accordée à l'aspect collectif est tangible dans les démarches pour maintenir l'identité. En effet, la création de regroupements et d'une coalition sont deux des mécanismes assurant le maintien des valeurs et des formes organisationnelles d'origine (Gravel et al., 2007). De plus, la formation et les campagnes de sensibilisation contribuent au renforcement de l'identité collective. À la suite de la mise en œuvre de la politique familiale en 1997, plusieurs activités organisées par des partenaires de la coalition ont favorisé le renforcement de l'identité collective.

Par exemple, en 2001, une tournée intitulée « Nos CPE, c'est acquis/à qui » est organisée par le Chantier de l'économie sociale et plusieurs partenaires qui ont constitué la base des alliés pendant la lutte. Cette tournée de réflexion abordait les CPE comme acquis social de la société québécoise et le thème du contrôle des parents et des communautés.

De façon plus générale, à l'arrivée du gouvernement Charest en 2003 correspond une période de contestation. Aussitôt que se trouvent menacés la tarification et le concept même de CPE, leurs défenseurs se mobilisent spontanément. Anticipant les actions gouvernementales, l'AQCPE organise une rencontre nationale en juin 2005. Cet événement a rassemblé tous les dirigeants des CPE, c'est-à-dire les directions générales et les parents présidents de conseil d'administration. Ainsi, 700 personnes se sont unies pour réfléchir sur l'état du réseau, les périls, les menaces, les orientations, les actions à entreprendre, etc. Le plan d'action de l'AQCPE s'est donc inspiré des discussions et échanges des participants. Les regroupements provinciaux ont ensuite pris le relais pour faire le suivi du plan d'action. En plus des partenariats traditionnels entre l'AQCPE, les groupes communautaires « famille », les groupes de femmes, les syndicats et les groupes d'économie sociale, de nouveaux alliés tels que les municipalités et les milieux institutionnels se joignent à l'action.

Pendant la lutte, l'AQCPE a mis en branle une campagne de sensibilisation à propos du programme éducatif des CPE. Cette campagne avait à la fois comme objectif de sensibiliser les acteurs politiques et la population générale en plus de favoriser la cohésion et la solidarité à l'intérieur du réseau des CPE. L'attachement au CPE était perceptible dans le slogan « *Bien plus qu'un service de garde, Nos CPE ont y tient*! » et dans le nom du site internet de la coalition « *www.sauvons-nos-cpe.org* ». De plus, le slogan référait également à l'importance du volet éducatif. Ce slogan a été distribué sous forme d'autocollants. Il était visible dans le milieu des CPE et parfois même sur des voitures de parents ou de travailleuses.

Bref, l'identité comporte plusieurs facettes et suscite l'adhésion. Que ce soit pour sensibiliser, pour préparer une prise de position ou pour démontrer une solidarité, la force du nombre est utilisée. Comme le rapporte une personne interviewée, le sentiment d'appartenance envers le concept de CPE est partagé par tous ces acteurs: « Les CPE, ça appartient au monde » (extrait d'entrevue, 2006). La participation démocratique des personnes touchées ou préoccupées par les services de garde éducatifs a donc une grande place. Par conséquent, les membres de la coalition sont identifiés par les médias comme les défenseurs des services de garde éducatifs et les CPE comme un symbole social pour le Québec.

3.3.2. Identité et mobilisation

Pour ce qui est des facteurs de mobilisation relatifs à l'identité, l'homogénéité de la position sociale, la reconnaissance de la responsabilité de l'État et la tradition de lutte sont des ancrages pour la mobilisation.

Tout d'abord, l'homogénéité de la position sociale se constate par les nombreux points en commun des personnes engagées dans la lutte. En effet, le genre, l'espace, l'occupation et la culture les rassemblent. On retrouve une majorité de femmes dans les organisations membres de la coalition et dans la base sociale de cette lutte. Au-delà du simple partage géographique du territoire, les acteurs de la lutte s'identifient au Québec comme une culture unique au Canada où les services de garde sont supportés par l'ensemble de la société. Enfin, le bien-être et le développement des enfants sont une préoccupation à la fois pour les parents et les éducatrices.

Par la suite, la responsabilité de l'État est socialement reconnue et les membres de la coalition s'entendent également sur la nécessité de la contribution de l'État au développement des services de garde. En effet, la présence d'une politique familiale explicite depuis 1987 démontre que « les citoyens québécois, dans leur majorité, considèrent légitime une intervention de l'État auprès des familles et acceptent de se donner des institutions et des pratiques collectives qui appuient cette légitimité » (B.-Dandurand et Bergeron, 2001, p.26). De plus, Rose et Desjardins (2003) soulignent l'importance d'un investissement significatif de la part de l'État par la mise en place de mesures pour assurer la couverture des besoins essentiels des familles basées sur les principes d'équité et de responsabilité collective. La coalition permet donc aux acteurs de se faire entendre auprès des autorités politiques en pouvoir afin d'assurer la participation du gouvernement à la sauvegarde du réseau.

Enfin, la tradition de lutte du réseau des CPE est un facteur important de la mobilisation contre le projet de loi 124. En effet, les CPE sont nés du besoin des femmes qui sont entrées massivement sur le marché du travail dans les années 1970. C'est donc elles, en partenariat avec d'autres acteurs sociaux, qui ont revendiqué la création d'un modèle de services de garde éducatifs universels. Les premières garderies populaires ont donc vu le jour à cette époque. Simultanément, les groupes se sont unis pour lutter contre la pauvreté, particulièrement celle qui touche les femmes, et pour l'amélioration des conditions de travail des femmes. Par la suite, le concept de CPE a été repris par le gouvernement du Parti québécois qui a mis en œuvre une politique familiale et assuré le développement du concept de CPE dans les années 1990. Depuis les débuts des revendications populaires, des alliances avec les mouvements sociaux ont permis la création d'une coalition rassemblant une variété de groupes et d'organisations qui s'appuient mutuellement en fonction de la conjoncture. À noter, le Chantier de l'économie sociale a été un partenaire particulièrement important lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996 puisque la politique familiale est issue de cet événement. La création des CPE, la tarification universelle à 5$ et la syndicalisation des éducatrices font partie des victoires majeures dans l'histoire des services de garde au Québec. Bref, non seulement la mobilisation citoyenne fait partie intégrante de la culture du réseau des CPE, mais ces gains ont alimentés l'espoir des groupes engagés dans la lutte.

3.4. Les courts-circuits des solidarités

Bien que le travail des éducatrices et des RSG soit généralement reconnu positivement, ce corps d'emploi est parfois discrédité. Les femmes, particulièrement les RSG, sont vues comme des gardiennes d'enfants plutôt que des professionnelles. Ainsi, le manque de reconnaissance professionnelle des éducatrices et des RSG par l'opinion publique et les autorités politiques a contribué aux difficultés liées à la crédibilité du réseau des CPE (Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et Fédération des Femmes du Québec, 2005).

Ensuite, le principal conflit a été celui entre la CSN et l'AQCPE. En effet, au moment où ces deux partenaires luttaient côte à côte contre le projet de loi 124, un conflit concernant les conditions salariales des travailleuses en CPE les opposait. Ils étaient déjà en négociations depuis quelques mois lorsque la lutte débuta et une entente de principe eut lieu en octobre 2005. Malgré tout, cette opposition entre le syndicat des travailleuses et l'instance patronale, l'AQCPE, n'a pas compromis le déroulement de la lutte. Interpellée par la même cause, la sauvegarde des CPE, la CSN a été un des appuis les plus importants au cours de cette lutte.

Pour ce qui est de l'effet de la peur créée par les opposants, l'AQCPE n'était pas en réaction aux attaques, mais tentait plutôt de suivre le plan de match qu'elle s'était établie. Le plan était de revendiquer les acquis des CPE de façon rigoureuse et réfléchie. Néanmoins, certaines actions ont été mises sur pied à la suite d'une déclaration d'un des opposants. Par exemple, le référendum auprès des RSG a été réalisé après une déclaration de la ministre. Elle soutenait que les RSG appuyaient son projet de loi, ce qui justifiait pour elle l'adoption de la loi. Ainsi, l'AQCPE, convaincue du contraire, a demandé l'avis des RSG de ses CPE membres.

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE

Dans ce quatrième chapitre de la monographie, le développement de la lutte sera détaillé par l'analyse des opportunités et des éléments relatifs à la conduite de la lutte, soit le leadership, la rationalité, l'information, les ressources, la stratégie et la concurrence avec des organisations semblables.

4.1. Les opportunités

La partie sur les opportunités présente les éléments de contexte plus ou moins favorable à la lutte concernant divers acteurs, soit l'État, les élites, les alliés et les corps intermédiaires.

4.1.1. Du côté de l'État

D'abord, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine avait la charge du dossier de l'amélioration du réseau des services de garde et elle était appuyée par son cabinet et l'ensemble du Parti libéral. La coalition a pu profiter d'une ouverture du système politique (dans lequel le gouvernement occupe une place prépondérante) lors de la période de consultation publique sur le projet de loi. D'ailleurs, l'AQCPE était reconnu par la ministre comme un acteur central du réseau et avait représenté les directions des CPE lors de négociations sur les conditions de travail au cours des mois précédents de la même année.

Toutefois, l'insatisfaction populaire à l'égard du Parti libéral et du premier ministre Jean Charest était fondée sur la fermeture apparente du gouvernement face aux revendications de la coalition. En effet, depuis le début de son mandat, le Parti libéral avait réalisé plusieurs coupures financières dans le réseau des services de garde et avait adopté des projets de loi en recourant au bâillon. La coalition percevait l'intention du gouvernement libéral de « déboulonner le réseau des CPE, identifié comme une patente péquiste » (extrait d'entrevue, 2006 ; Breton, 2005) et craignait de se faire imposer une nouvelle loi. Du côté de la population, tout indique qu'elle réagissait plutôt mal à la situation. À ce propos, les résultats d'un sondage publié à l'automne 2005 rapportaient que 69 % des Québécois étaient insatisfaits de leur gouvernement et seulement 25 % se déclaraient satisfaits (Lessard, 2005).

Le gouvernement était donc perçu comme hostile, sans volonté d'écoute et de dialogue, et irrespectueux des instances représentatives du réseau (AQCPE, 2006). La stratégie gouvernementale est décrite comme une attaque frontale, une campagne de salissage et de dénigrement envers l'Association. Toutefois, les attaques à l'endroit du réseau du CPE ont provoqué une grande mobilisation en opposition au projet de loi.

La participation à la commission parlementaire et aux études du projet de loi a constitué des opportunités inédites pour l'AQCPE. Les leaders de l'Association ont pu être au premier plan des négociations pour défendre leurs idées. De plus, l'AQCPE a profité de la tournée d'information organisée par le ministère. En ce sens, les parents et employées des CPE et milieux familiaux ont eux-mêmes constaté les enjeux du projet de loi. Ainsi, ils pouvaient plus facilement se référer à l'analyse faite par l'AQCPE.

4.1.2. Du côté des élites

Les élites étaient divisées à l'égard du projet de loi 124. D'un côté, les députés du Parti libéral étaient en faveur du projet étant donné qu'il s'inscrivait dans la logique des compressions budgétaires commandées par le Conseil du trésor et qu'il y contribuait pour 50 millions $. D'un autre côté, les partis d'opposition se sont positionnés contre le projet de loi. Toutefois, étant donné que la lutte contre le projet de loi 124 se déroulait en même temps que celle des travailleurs et travailleuses du secteur public, le jeu des partis politiques était difficilement prévisible et pouvait éventuellement nuire à l'action de l'AQCPE.

4.1.3. Du côté des alliés

Plusieurs groupes politiques et sociaux institutionnalisés ont soutenu la coalition au cours de la lutte. D'abord, plusieurs députés des partis d'opposition à l'Assemblée nationale ont manifesté leur désaccord au projet de loi et leur appui à la coalition lors des débats parlementaires. Le Parti Québécois, ayant participé à la mise sur pied du réseau à la fin des années 1990, est celui qui s'est positionné le plus catégoriquement. Aussi, plusieurs experts et organismes de la société civile ont déposé des mémoires lors de la commission parlementaire. Sur les 40 groupes ayant présenté un mémoire, 32 ont dénoncé le projet de loi. Certains se sont même prononcés lors d'événements médiatisés ou dans le cadre de conférences de presse. Ainsi, l'appui du parti de l'opposition et les alliances avec certains députés influents ont favorisé la création d'alliances dans le milieu politique.

4.1.4. Du côté des corps intermédiaires

La lutte contre le projet de loi 124 a occupé beaucoup de place dans les médias au cours de l'automne 2005. La couverture médiatique a été à la fois favorable et défavorable au groupe en lutte.

De façon générale, les médias ont fait une couverture favorable. Par exemple, plusieurs articles de journaux ainsi que des reportages télévisés et radiophoniques ont porté sur les événements entourant la lutte des CPE contre le projet de loi 124. De plus, lors des grands rassemblements de la coalition, les médias étaient nombreux à être présents pour couvrir les manifestations. La réaction d'opposition face au projet de loi 124 est souvent qualifiée de « grogne des CPE ».

En utilisant le mot-clé « Centre de la petite enfance », on note un nombre important d'articles dans les journaux traditionnels à l'automne 2005. En effet, les mois de novembre (75 articles) et décembre (114 articles) sont ceux où l'on retrouve un plus grand nombre d'articles concernant les Centres de la petite enfance. Les mois de novembre et décembre correspondent à la période des consultations sur le projet de loi 124 et à son adoption à l'Assemblée nationale. En comparaison, il y en a eu 56 en octobre et 43 en septembre de la même année. Par la suite, le nombre chute à 10 articles en janvier 2006. Le tableau 5, ci-dessous, présente l'évolution de la fréquence des articles parus entre les mois de septembre 2005 et février 2006 dans quatre journaux québécois (*Le Soleil*, *Le Droit*, *Le Devoir* et *La Presse*).

TABLEAU 5
Statistiques de presse sur le thème
« Centre de la petite enfance » (2005-2006)

MOIS	NOMBRES D'ARTICLES DANS LES JOURNAUX
septembre 2005	43
octobre 2005	56
novembre 2005	75
décembre 2005	114
janvier 2006	10
février 2006	61

Au début de la lutte, l'Association était peu connue des médias qui pouvaient alors se montrer critiques et sceptiques. Par exemple, les premiers reportages rapportaient davantage la position de la ministre que celle de l'AQCPE. Ce manque de crédibilité peut s'expliquer par le fait que le sujet des salaires élevés des directions générales et des surplus de certains CPE avait fait la manchette récemment. La diffusion médiatique des critiques exprimées par la ministre et certains groupes concurrents était défavorable à la coalition. Par exemple, l'AQCPE a été accusé de mener une « campagne de terreur et de désinformation » auprès de ses membres et du public. Comme elles attiraient l'attention, ces critiques touchaient également la crédibilité de l'AQCPE. Toutefois, plusieurs éditorialistes se sont positionnés en appui à l'AQCPE. Aussi, un malentendu concernant l'ambiguïté de la source de certains dons lors d'une collecte de fonds, réalisée par l'AQCPE, a contribué à un virage dans l'opinion des médias. Le cabinet de la ministre avait alors accusé à tort cette association d'être financée par les syndicats. Par la suite, les médias ont accordé plus de crédibilité à l'AQCPE. La rigueur des démarches de l'Association a rapidement permis de construire une bonne collaboration avec les médias qui s'y sont davantage référé, par la suite, pour avoir l'heure juste. En outre, les besoins des médias en information «spectacle» étaient répondus par des actions d'éclat et originales, des informations crédibles et la disponibilité des porte-paroles de l'Association. Bref, les actions contre le projet de loi 124 étaient du « bonbon médiatique » (extrait d'entrevue, 2006). Les personnes interrogées pour cette monographie expliquent la couverture généreuse par l'intégrité, la rigueur et la disponibilité des représentants.

De surcroit, l'étude *Grandir en qualité* et les travaux de l'Institut de recherche en politiques publiques ont démontré la qualité des services de garde dans les CPE au Québec (AQCPE, 2005). Ces recherches sont utilisées au cours de la lutte par la coalition pour justifier la supériorité de la qualité des services de garde dans les CPE (Chantier de l'économie sociale, 2005). De plus, des chercheurs et professionnels en psychologie et en développement des enfants ont souligné l'apport positif des CPE pour le développement des enfants.

4.2. La conduite de la lutte

Lorsqu'il est question de la conduite de la lutte, notre intérêt concerne le leadership, la rationalité, l'information, les ressources et la stratégie de la coalition.

4.2.1. Le leadership

Tout au long de la lutte, l'AQCPE a été la porte-parole de la coalition auprès du gouvernement. Elle a accordé de l'importance à l'information en étant leader sur les plans du contenu

et de l'analyse. Les représentants de l'AQCPE, soit le directeur général et la présidente de cette association, ont joué un rôle central dans cette lutte. En plus de mobiliser les membres de la coalition dans de diverses actions à l'échelle provinciale, ils ont été les porte-paroles des CPE lors des consultations publiques et des négociations avec la ministre. De plus, ils transmettaient leur analyse du projet de loi aux membres et à la population dans les communiqués de presse et lors des déclarations publiques. Tout au long de la lutte, ils ont démontré une persévérance à défendre le point de vue de leurs membres et à tenter d'influencer les décisions de la ministre. Nommés par le conseil d'administration, les représentants de l'AQCPE étaient redevables aux décisions prises par les administrateurs de l'Association. Toutefois, puisque la conjoncture se modifiait rapidement, ils ont pu profiter d'une grande liberté dans la coordination de la lutte. De plus, les groupes syndicaux et le Chantier économie sociale ont été des leaders importants dans l'organisation des actions de lutte, la mobilisation des partenaires de la coalition et la sensibilisation aux enjeux.

4.2.2. La rationalité

- ***Pour la base sociale***

Dans les services de garde, l'argent était un enjeu majeur pour la participation des éducatrices et des RSG. En effet, pour certaines éducatrices, la lutte contre le projet de loi 124 ne valait pas la peine de perdre une journée de travail pour participer à une action de revendication. De plus, elles ne se sentaient pas concernées par les changements apportés par la loi. Pour ce qui est des RSG, l'enjeu financier était également important puisque leurs conditions de travail sont différentes de celles des éducatrices. Par exemple, une éducatrice pouvait utiliser sa banque de congé de maladie pour limiter les pertes financières dues à sa participation à la lutte. Les RSG, travailleuses autonomes, n'avaient pas cette option. Leur participation aux actions signifiait alors une perte financière inévitable. En ce qui concerne les parents, certains ont appuyé symboliquement le réseau en gardant leur enfant à la maison, par exemple, les jours de manifestation. Certains parents ont refusé de participer à cause de leur statut d'emploi. Les parents utilisant le milieu familial étaient plus difficiles à rejoindre. Enfin, autant en installation que dans le milieu familial, certains parents étaient difficiles à convaincre étant donné que le projet de loi ne compromettait pas la continuité des services.

- ***Pour l'AQCPE***

Avec des ressources financières et humaines limitées, l'équipe permanente de l'Association a dû investir beaucoup de temps et d'énergie pendant la lutte. La fatigue est donc rapidement apparue.

Malgré tout, leur conviction à l'égard de la mission des CPE et la forte mobilisation de groupes et d'individus de divers horizons a favorisé le maintien de la motivation de l'équipe. De plus, la mobilisation a permis de réaliser des actions de grande envergure, comme le rassemblement de Montréal et le référendum auprès des RSG.

Bref, l'attachement au modèle des CPE a rassemblé tous les acteurs engagés dans la lutte et leur a permis d'aller au-delà des contraintes à la participation auxquelles ils étaient confrontés.

4.2.3. L'information

L'utilisation des médias par l'AQCPE s'est justifiée par l'absence d'un dialogue constructif avec le gouvernement et par le fait que cet opposant utilisait lui-même abondamment les médias, afin de faire passer son message. La médiatisation de la lutte est donc devenue incontournable et, par conséquent, le rôle de la responsable des communications primordial. Stratégiquement, les médias ont été utilisés pour rejoindre les députés, les décideurs et la population afin de leur donner l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire des informations venant à contre-courant du discours gouvernemental. Les médias ont également permis aux parents de s'exprimer publiquement et de faire entendre leur point de vue sur la place publique. De plus, les informations des actions de protestations et des prises de position étaient rendues publiques par le biais des communiqués de presse. Parfois, l'AQCPE a sollicité directement la collaboration des médias pour transmettre de l'information au public, par exemple l'annulation de la journée de fermeture du 14 décembre 2005.

4.2.4. Les ressources

L'existence même de l'AQCPE a permis de rassembler plusieurs ressources, notamment par la mobilisation du réseau des CPE et des partenaires de la coalition. Néanmoins, la petite équipe de travail, le peu de temps disponible et le manque de ressources financières ont représenté des défis importants au court de la lutte.

D'abord, sur le plan des ressources humaines, l'équipe permanente de l'Association, constituée de deux personnes, a coordonné l'ensemble des actions de la lutte avec la participation d'une personne nommée porte-parole des CPE. Des ressources externes ont donc parfois été nécessaires pour des besoins ponctuels comme la réalisation du site internet, la préparation du mémoire et l'organisation des actions. Ainsi, une personne a été engagée pour produire le mémoire, mais l'AQCPE n'a pas eu l'occasion de le déposer à l'Assemblée nationale dans sa version finale, faute de temps. Un mémoire préliminaire a servi de base de travail lors de la commission parlementaire.

Plusieurs organisations se sont référées à l'AQCPE pour rédiger leur mémoire. Par conséquent, l'Association a alimenté plusieurs groupes à propos des enjeux du projet de loi, ce qui lui a laissé peu de temps pour mettre au point son propre mémoire.

En plus de la petite équipe de travail, l'argent et le temps ont été les ressources rares de la lutte. Tout d'abord, la bataille s'est déroulée sur une courte période, environ huit semaines. Ce qui a représenté un court délai pour étudier le projet de loi, identifier les enjeux, consulter les membres, produire les documents expliquant les positions adoptées par l'AQCPE et organiser des actions. Comme tout évoluait très rapidement, il était parfois difficile pour les CPE de suivre toutes les étapes de la lutte.

Sur le plan financier, l'AQCPE a dû organiser une campagne de financement pour financer les activités de sensibilisation sur les impacts et les enjeux du projet de loi. Le Fonds de défense et de promotion a été créé pour assurer la continuité de la lutte. L'AQCPE a amassé 30 000 $ en trois semaines, ce qui démontre la capacité de mobilisation des ressources du réseau et la solidarité des membres aux actions de l'Association.

Malgré les obstacles reliés à la fatigue, au manque de temps et d'argent, le réseau de cette organisation a représenté une source de ressources considérable. En effet, l'AQCPE représente 80 % des 200 000 familles qui fréquentent les CPE, 7 000 parents siégeant aux conseils d'administration et 40 000 personnes travaillant dans les CPE. Grâce à cette représentativité, l'Association jouit d'une plus grande crédibilité que les autres organisations de services de garde, puisqu'elle rassemble un plus grand nombre de membres. Cette crédibilité lui a permis de profiter d'une forte participation dans les actions tout au long de la lutte. Aussi, la mobilisation des parents a permis, entre autres choses, d'amasser plusieurs milliers de signatures et de communiquer leur opinion au public et au gouvernement. L'avantage du nombre a donc pu donner du poids aux revendications mises de l'avant par les leaders. Cependant, l'étendue du réseau et le temps nécessaire à la consultation et à la prise démocratique des décisions ont également représenté un défi, étant donné que la conjoncture évoluait rapidement.

La forte mobilisation a également été favorisée par la structure du réseau des CPE qui est composé d'une douzaine de regroupements régionaux et de plusieurs centaines de conseils d'administration. Les représentantes des regroupements régionaux ont fait environ 11 rencontres, ce qui a favorisé la diffusion de l'information à un plus grand nombre de personnes. Elles organisaient ensuite des rencontres régionales pour transmettre les informations, consulter leurs membres sur les actions à venir ou pour prendre des positions sur des éléments du projet de loi. Enfin, en plus de favoriser la mobilisation, la structure du réseau des CPE a assuré une cohésion interne.

De plus, l'AQCPE a bénéficié des ressources des membres de la coalition et de ses autres alliés. D'abord, le rôle de la coalition était de supporter le réseau de la petite enfance dans sa contestation contre le projet de loi 124, de mettre en valeur les mérites du modèle des CPE comme acquis social et de soutenir l'organisation des actions comme la campagne des toutous et le rassemblement au parc Jarry. Aussi, les voix des leaders des groupes comme la CSN, la FFQ et le Chantier de l'Économie sociale ont rejoint plusieurs réseaux de la société québécoise dans la lutte des CPE. La position de l'AQCPE était donc plus forte auprès de la population. En comparaison avec les partenaires traditionnels, les nouveaux alliés (municipalités, gens d'affaires, etc.) faisaient davantage partie de l'électorat du parti libéral. Par conséquent, leur appui a permis à l'AQCPE d'acquérir une plus grande crédibilité et une meilleure écoute auprès des autorités gouvernementales.

Pour ce qui est des communications, la diffusion de l'information et la consultation des membres ont été facilitées par la structure du réseau. L'AQCPE transmettait les informations aux regroupements qui les faisaient parvenir aux CPE et RSG. Le moyen de communication principal a été le courrier électronique. De plus, l'AQCPE a organisé des appels-conférences et des réunions avec les représentantes des regroupements. De cette façon, l'AQCPE pouvait avoir un portrait de toutes les régions et s'assurait que toutes les régions recevaient la même information rapidement. L'AQCPE avait le rôle de vulgariser la loi et ses enjeux ainsi que de créer des outils de sensibilisation pour les CPE, afin qu'ils puissent sensibiliser les parents et les employées. Une tournée d'information organisée par le ministère a facilité le travail de sensibilisation au projet de loi. En effet, en se faisant expliquer le projet de loi par les autorités gouvernementales, les parents et les travailleuses des CPE et du milieu familial ont pu constater par eux-mêmes les menaces que représentait le projet de loi pour le réseau des services de garde éducatifs. En ce sens, le gouvernement a aidé l'AQCPE sur le plan des communications. Toutefois, certaines lacunes ont été identifiées au plan des communications internes. En effet, les délais de diffusion étaient parfois longs, les communications aux RSG ont été négligées en fin de campagne et la confusion autour de l'annulation de la journée de fermeture du 14 décembre a provoqué beaucoup de frustration et de colère.

4.2.5. La stratégie

Dans cette rubrique, l'évolution de la stratégie de la coalition du début jusqu'à la fin de la lutte sera présentée et sera suivie de la description de la stratégie des opposants, c'est-à-dire le gouvernement et les autres groupes de services de garde en faveur du projet de loi 124.

➢ *La stratégie de la coalition*

Tout au long de la lutte, la sensibilisation de l'opinion publique et des élus ainsi que la mobilisation de la base sociale ont été omniprésentes. En fonction de ses orientations de départ et de la conjoncture, la coalition a utilisé différents types de tactiques dans sa stratégie. Ainsi, des actions de confrontation et de collaboration ont été mises en application à différents moments. Aussi, certaines actions ciblaient plusieurs objectifs à la fois.

Dès le 9 novembre 2005, soit environ deux semaines après le dépôt du projet de loi, l'AQCPE annonce son plan d'action national. L'objectif général de ce plan d'action est de dénoncer la réforme et de forcer le gouvernement à entreprendre un travail de collaboration avec tous les acteurs du réseau. Ce plan d'action comprenait le dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale, un rassemblement national sous la forme d'un spectacle de solidarité, une campagne provinciale d'information, des conférences de presse, des visites de députés et des actions de protestations locales et régionales ainsi que la rédaction d'un mémoire. Au cours de la lutte, d'autres actions se sont ajoutées comme la campagne des toutous, le référendum en plus de toutes les actions locales et régionales initiées par des regroupements régionaux, des CPE et des parents.

La sensibilisation et la mobilisation ont été présentes à toutes les étapes de la lutte et ont servi d'appui aux actions de confrontation et de collaboration. Pour les actions de sensibilisation, la coalition visait les parents, les CPE, les RSG, les éducatrices et la population québécoise en général. D'abord, les communications stratégiques ont inclus les relations publiques, les communications internes et l'appui aux groupes externes. Les trois principaux messages concernaient la menace de démantèlement, le danger de commercialisation et l'attachement au volet éducatif des services de garde. D'ailleurs, la campagne de sensibilisation adressée au public diffusait le message suivant : « Bien plus qu'un service de garde, nos CPE on y tient ! ».

En ce qui concerne la mobilisation, au départ, certaines actions étaient prévues. L'AQCPE a interpellé les membres de la coalition pour le maintien et la consolidation des services de garde et des services aux familles afin qu'ils s'expriment sur les enjeux du projet de loi 124. La mobilisation des acteurs de la coalition a été un appui majeur dans la réalisation de plusieurs actions comme la pétition, la commission parlementaire, le rassemblement au parc Jarry et les conférences de presse. L'AQCPE a également pu compter sur l'appui des participants du colloque de l'Institut du Nouveau Monde et de plusieurs personnalités publiques. Aussi, la mobilisation des RSG en milieu familial faisait partie des objectifs étant donné qu'elles étaient particulièrement concernées par les changements du projet de loi 124.

Les députés et les journalistes étaient également ciblés par les activités de sensibilisation. Par exemple, à Québec, une cargaison de 60 000 toutous a été livrée au parlement de Québec le 20 septembre. Une délégation de 200 représentants des CPE accompagnait les peluches. Cette collecte de toutous avait eu lieu dans tous les CPE du Québec avec la collaboration des parents. Après les discours de différents représentants des acteurs du réseau (direction d'un CPE, RSG, parent, directeur général et présidente de l'AQCPE), un toutou et une lettre ont été remis à chacun des 125 députés. Le soir même, une vigie de directeurs et de directrices de CPE est demeurée devant le parlement. Les toutous ont été récupérés le lendemain par des entreprises d'économie sociale de Québec pour les redistribuer à des enfants de la région. Parallèlement, le même jour, ailleurs au Québec, l'Opération fin de journée de solidarité était en cours. Plusieurs CPE ont interrompu leurs services réguliers pour une activité de sensibilisation et de mobilisation auprès des travailleuses et des parents. Cette activité était également organisée par l'AQCPE, mais la forme des actions était à la discrétion des CPE. Bref, en plus de viser les députés de l'Assemblée nationale, cette action a su attirer l'attention des médias par son originalité et ainsi donner une visibilité aux revendications.

Aussi, par le lobby auprès des députés, l'AQCPE a su faire entendre son message. Afin de vaincre l'hostilité des autorités gouvernementales, l'alliance avec des personnes influentes et le travail terrain auprès des députés par les CPE et les regroupements ont été fondamentaux (AQCPE, 2006 ; AQCPE, 2005a). Des quatre coins du Québec, le réseau des CPE (parents, regroupements régionaux, conseil d'administration de CPE) a fait du lobby auprès des députés. Cette pression a convaincu les députés libéraux de rencontrer l'Association lors du briefing technique, un tournant dans la lutte. Cela a créé une ouverture pour le dialogue alors que la ministre et son cabinet étaient plutôt fermés aux négociations avec l'AQCPE. Avec la pression des citoyens et citoyennes, les députés n'ont eu d'autre choix que de prendre le temps d'écouter l'Association présenter son point de vue sur le projet de loi. L'association a présenté sa proposition alternative à 75 députés, dont 35 libéraux. Cette activité a été réalisée parce que l'Association avait constaté que la ministre n'était pas au courant de la proposition alternative. Par ailleurs, les ponts créés avec les partis d'opposition ont suscité des appuis importants et ont permis l'échange d'information ainsi que la coordination de certaines actions.

Pour ce qui est des actions de confrontation, elles sont particulièrement présentes au début de la lutte. Les cibles des actions de protestations sont la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, le premier ministre et les députés de l'Assemblée nationale. La pétition nationale a recueilli 200 470 noms et a été déposée à l'Assemblée Nationale le 23 novembre 2005. Lors du spectacle de solidarité à Montréal (27 novembre), plusieurs artistes ont participé comme Chocolat et Nicoletta, Galant, Tu perds ton temps, H'Sao, Thomas Jenson, Madame Sacoche, Alain Lamontagne, Les Petites Tounes, Paul Piché et Mara Tremblay. Plus de 12 000 personnes

étaient présentes. Les mémoires des membres de la coalition sont déposés lors des consultations publiques du 15 au 25 novembre. Parmi les 40 groupes présentant un mémoire, 32 d'entre eux dénoncent le projet de loi.

En ce qui concerne la Ministre Carole Théberge, la coalition la discrédite en faisant référence à son expérience passée de duchesse au carnaval de Québec dans les années 1970. D'ailleurs, une bonne visibilité médiatique est donnée aux manifestants portant des diadèmes et des capes, ce qui fait fortement réagir la ministre concernée. La coalition profite également d'une plainte à la vérificatrice générale concernant le financement du CQSGEE pour souligner le manque de transparence de la ministre. En cours de route, précisément le 7 décembre 2005, suite aux dérapages de la ministre et à l'« incapacité des principaux acteurs du gouvernement à gérer sereinement le dossier des CPE », la coalition adresse une lettre au premier ministre québécois pour lui demander d'intervenir dans le dossier du projet de loi 124 (AQCPE, 2005).

Enfin, lorsque la ministre Théberge justifie le projet de loi en disant que les RSG y sont favorables, l'AQCPE réagit. Le 13 décembre, l'AQCPE publie les résultats d'un référendum réalisé auprès de RSG en milieu familial de 703 CPE (80 % des CPE qui offrent la garde en milieu familial). Selon leur sondage, 86 % des RSG en milieu familial disent non au projet de loi. Ravie du taux de participation des RSG (taux de participation de 70 %), l'AQCPE présente le référendum comme un exemple de collaboration entre l'Association, le milieu familial et les communautés, ce qui contribue à renforcer la légitimité des revendications de la coalition.

Toutefois, le ton de la coalition change après quelques semaines. En effet, dans un communiqué du 8 décembre, l'AQCPE annonce sa stratégie de collaboration et constate l'inefficacité des actions posées jusqu'à maintenant (manifestations, pétitions, mémoire, etc.). Néanmoins, l'Association demeure vigilante et se prépare à réagir si la ministre est trop intransigeante. Ainsi, entre le 26 novembre et le 15 décembre, les représentants de l'AQCPE et les autorités gouvernementales négocient l'avenir du réseau des services de garde. Au cours de cette période, une Journée nationale de solidarité, où la fermeture de plusieurs CPE était prévue, a été annulée. Les leaders de l'AQCPE ont choisi d'annuler cette journée nationale de mobilisation suite aux ententes convenues avec la ministre. En effet, des amendements sur la gouvernance, des solutions pour éviter la commercialisation ainsi qu'une proposition de la ministre pour la création d'un groupe de travail pour la mise en place des bureaux coordonnateurs représentaient des avancements pour l'AQCPE. L'association était persuadée que les travaux de négociation et de réflexion avec la ministre allaient continuer. Étant donné que celle-ci ne semblait pas vouloir reculer avec le projet de loi, l'AQCPE avait choisi de collaborer aux travaux de réflexion, afin d'assurer le maintien des principes de base du réseau des CPE. Certains compromis étaient acceptés tout en gardant l'objectif de réaliser le plus d'avancées possible. L'AQCPE croyait que

l'annulation de cette journée de fermeture allait permettre un temps de travail plus long avec la ministre.

Enfin, la préoccupation d'initier des actions les moins coûteuses aux plans des ressources et des énergies a guidé l'organisation de la lutte. L'AQCPE voulait faire pression sur le gouvernement en menant des actions originales et représentatives de la culture du réseau, d'une part, et maintenir des services de qualité, d'autre part, par souci du bien-être des enfants. La fermeture des services était donc à éviter. À ce sujet, la seule journée de fermeture initiée par l'AQCPE a été annulée à la dernière minute. De plus, tout au long de la lutte, l'AQCPE est restée proactive dans le soutien et le développement des services. Plusieurs projets ont continué de progresser tout au long de la période de la lutte.

➢ ***La stratégie des opposants***

Tout comme l'AQCPE, les opposants ont utilisé plusieurs stratégies. D'abord, le gouvernement a organisé une grande campagne de sensibilisation en faveur du projet de loi 124 pour contrecarrer les démarches de l'AQCPE et de ses alliés. En outre, des rencontres d'information régionales aux quatre coins du Québec ont eu lieu, des dépliants ont été distribués et des publicités ont été faites dans les médias. Autant le gouvernement que les groupes de services de garde en faveur du projet de loi ont discrédité leur adversaire, soit l'AQCPE. Par exemple, certains membres du parti libéral ont insinué la collusion du directeur général de l'AQCPE avec le Parti Québécois. Une certaine forme de marginalisation par le gouvernement est perceptible dans l'attribution des heures de prise de parole lors de la commission parlementaire. En effet, l'AQCPE et un de ses partenaires, le Chantier de l'Économie sociale se sont vu attribués les périodes les moins stratégiques.

Bref, le contre-cadrage (arguments avancés à l'encontre du cadre d'injustice proposé par la coalition), le discrédit et la marginalisation de la coalition ont été les principales stratégies des opposants. La rubrique suivante présente plus en détails le contre-mouvement des groupes de services de garde en faveur du projet de loi 124.

4.2.6. La concurrence avec des organisations semblables

➢ ***La position des groupes concurrents***

En ce qui concerne le financement du milieu familial, l'AEMFQ affirme que la nouvelle loi permettra le juste financement de ces services de garde. L'association a souligné le fait que 33 % du budget du milieu familial avait été redirigé vers les installations. Pour l'AGPQ, le projet de

loi 124, notamment par un changement du titre de la loi, représente une meilleure reconnaissance du caractère éducatif des garderies privées. Enfin, les trois organisations de services de garde sont d'avis que le bien-être des enfants est mis de côté dans les débats. Elles soutiennent que le projet de loi 124 apportera des améliorations au réseau des services de garde, comme une plus grande équité, une meilleure transparence, un respect accru envers les enfants, les parents et les intervenants ainsi qu'une amélioration continue de la qualité des services et du réseau. De plus, contrairement à la coalition, selon elles, il n'y aura pas de fermeture de CPE et le projet de loi renforcera le volet éducatif des services de garde.

Tout au long de la lutte, la coalition a dû faire face à ces trois organisations qui constituaient ainsi un contre-mouvement à ses actions. En effet, le CQCPE, l'AEMFQ et l'AGP étaient en faveur du projet de loi. Ces organisations ont discrédité et critiqué les actions et les déclarations de l'AQCPE. D'abord, ils ont associé les démarches de l'AQCPE à une campagne de peur, de démagogie, de désinformation et de campagne d'incertitude. Ils la qualifient d'association réactionnaire qui vise à protéger et bonifier ses privilèges. Le CQPCE et l'AEFMQ ont déploré l'intimidation faite envers des CPE et des RSG qui ne participent pas aux moyens de pression. Ceux-ci rapportent que des menaces et du chantage sont exercés. De plus, ils dénoncent l'utilisation des enfants lors d'une manifestation au cours de laquelle ceux-ci ont chanté une comptine de protestation contre le projet de loi 124. Dans le même ordre d'idées, le CQCPE rapporte que des maisons d'enseignement de la technique en éducation à l'enfance incitent les étudiantes à signer les pétitions contre le projet de loi 124. Aussi, ils ont critiqué les négociations de l'AQCPE avec le gouvernement et ils ont publiquement questionné la validité du référendum réalisé auprès des RSG. De plus, une campagne d'information sur les bienfaits de la nouvelle loi prévue a été organisée. Enfin, leur appui au projet de loi et aux démarches entreprises par la ministre leur a permis de profiter d'une visibilité importante dans les médias, notamment lors de l'organisation de conférences de presse.

➢ *Les réactions de l'AQCPE*

Tout en reconnaissant le droit de parole des groupes opposants et leur réussite à se faire entendre, l'AQCPE voyait dans ces attaques des tentatives pour détruire son image et sa crédibilité, et non des arguments à propos du projet de loi. Les attaques des autres groupes n'ont pas été perçues menaçantes, puisqu'elles n'étaient pas fondées sur des arguments solides. Tout en suivant son plan d'action, l'AQCPE a donc réagi aux critiques de ces groupes en fonction de l'impact médiatique des attaques. Lorsque les propos étaient repris par les médias, l'AQCPE réagissait en faisant des mises au point par des communiqués de presse. La forte représentativité de l'AQCPE a souvent été

reprise comme argument pour justifier leur position par rapport au projet de loi. Au bout du compte, le manque de rigueur des adversaires a donné plus de crédibilité à l'Association, dans la mesure où elle a pu démontrer davantage de rigueur et de solidité dans son argumentation.

Néanmoins, la concurrence des groupes semblables a été un accroc à la cohésion du réseau. Au lieu d'unifier leurs forces, la critique de ces groupes a été « désagréable et triste » pour l'AQCPE (extrait d'entrevue). D'un autre côté, le contre-mouvement exercé par les organisations concurrentes a poussé le réseau des CPE à se positionner clairement sur la mission et la nature des services qu'il souhaite développer.

5. LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE

Les principaux événements marquant le dénouement de la lutte contre le projet de loi 124 seront maintenant présentés. Aussi, les réactions des acteurs engagés dans la lutte ainsi que celle des opposants font également l'objet de ce chapitre.

La fin de la lutte fut plutôt abrupte. En effet, le 16 décembre 2005, la loi 124 a été adoptée par un bâillon du premier ministre du Québec, Jean Charest, en même temps que la loi spéciale sur les conditions de travail des travailleurs du secteur public. Ce qui a mis fin à la période de négociation entre les représentantes des CPE et la ministre Carole Théberge. Fier de sa décision, le premier ministre a même justifié le bâillon en affirmant que l'AQCPE supportait le projet de loi 124, bien que l'AQCPE n'appuie pas entièrement le projet.

En effet, malgré les avancées dans les négociations entre la ministre et l'AQCPE en cours depuis le 12 décembre, le leader parlementaire a annoncé l'ajournement des travaux parlementaire jusqu'en mars 2006. À ce moment, cet ajournement était une victoire pour les CPE, puisque le projet de loi était reporté. Toutefois, tous furent surpris, même la ministre qui n'avait pas été informée, lorsque le leader parlementaire annonça, quelques heures plus tard, l'intention du gouvernement de faire passer le projet de loi 124 sous un bâillon. Pour l'AQCPE, cette nouvelle a été synonyme de trahison, de tristesse et de déception pour les membres. Par conséquent, le bâillon a marqué une rupture du lien de confiance entre la ministre et l'AQCPE. Cette annonce du premier ministre a également eu pour effet d'affaiblir considérablement la crédibilité de la ministre aux yeux de la coalition et du public. D'ailleurs, le Parti Québécois demanda la démission de la ministre et pour l'ADQ, ses jours étaient comptés. Bien que la ministre n'ait fait aucune déclaration publique en ce sens, les médias rapportent que la ministre était furieuse de la décision du premier ministre. Autant pour la coalition que pour le cabinet de la ministre, le bâillon a été qualifié d'irrespectueux, voire méprisant à l'égard des personnes œuvrant dans les CPE et de la ministre elle-même.

Dans le milieu des services de garde, un mélange confus d'émotions a suivi l'adoption de la loi. De la tristesse, à la joie, en passant par la colère, le malaise, la solidarité et l'amertume, tous ont été bouleversés par ce dénouement. Aussi, plusieurs ont vécu une période de deuil étant donné la perte de la gestion du milieu familial pour plusieurs CPE, les nombreuses pertes d'emplois et les départs de collègues. De leur côté, les trois organismes en faveur du projet de loi, l'AEMFQ, l'AGPQ et le CQCPE se sont réjouis de cette annonce qui mettait fin aux discussions qui duraient déjà depuis trop longtemps, de leur point de vue. Enfin, dans son dernier communiqué en décembre 2005, l'AQCPE a annoncé une série d'actions pour continuer leur protestation contre le

projet de loi. Trois actions symboliques étaient proposées : le port d'un brassard ou d'un drapeau noir dans les CPE, l'envoi de sapins odorants sur lequel était inscrit « Loi 124 » aux députés libéraux, à la ministre et au premier ministre ainsi que le dépôt de vieux sapins de Noël devant les bureaux des députés libéraux, prévu pour janvier 2006. Ce geste était accompagné d'une déclaration-choc de la présidente : « On s'est fait passer un sapin, mais on ne restera pas pris avec ! » (AQCPE, 2005).

Selon l'AQCPE le dénouement s'explique notamment par l'influence d'« un cirque parlementaire dont les enjeux se situaient bien au-delà [du] dossier [des CPE] » (extrait d'entrevue). Tout indique qu'au-delà des enjeux du projet de loi 124, les débats entre l'opposition et le parti au pouvoir s'étaient envenimés et ce dernier a alors choisi d'écourter les travaux de l'Assemblée nationale. La loi 124 est « passée dans le tordeur » avec les autres projets de lois sur la table (extrait d'entrevue). Le parti libéral voulait régler la question des CPE avant le départ pour les Fêtes, pour ne pas avoir à reprendre le dossier en mars 2006, au début de la prochaine session parlementaire.

Toutefois, les efforts de l'automne ont porté fruits puisque les gains faits avant l'adoption de la loi ont garanti le maintien les éléments fondamentaux du réseau des CPE. En effet, les représentants des CPE avaient réussi à sauvegarder le pouvoir des parents, le programme éducatif et l'aspect non marchand des services de garde. De plus, le nombre de BC avait légèrement augmenté comparativement à ce qui était prévu dans le projet de loi. L'AQCPE et ses partenaires se sont donc encourus d'identifier les gains réalisés pour tenter d'effacer l'impression de défaite due au bâillon. En effet, le sentiment d'échec provoqué par cette fin abrupte a été fortement présent et les réussites ont été plus difficiles à constater pour les membres.

6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE

L'évaluation de la lutte se fait à partir des éléments concernant la répartition et l'organisation.

6.1. Sur le plan de la répartition

Ce chapitre s'attarde aux éléments d'évaluation de la lutte sur les plans économique, politique et idéologique.

6.1.1. Économique (redistribution)

Tout d'abord, sur le plan économique, en comparant la situation économique de la base sociale au début de la lutte à celle à la fin de la lutte, on constate que certains CPE ont été favorisés et d'autres défavorisés par la loi 124. En effet, bien que la loi 124 n'ait pas modifié les frais de garde pour les parents, elle a concentré les subventions pour le milieu familial dans les bureaux coordonnateurs. Par conséquent, plusieurs CPE ont vu leur budget diminuer de façon importante, ce qui a entraîné plusieurs pertes d'emplois. En effet, la réforme transfère la gestion de 88 000 places en milieu familial vers 165 CPE agréés à titre de bureau coordonnateur. Auparavant, ces places étaient sous la responsabilité de 884 CPE, ce qui implique une coupure de plus de 50 % du budget alloué à l'encadrement de la garde en milieu familial. Une enquête réalisée par l'AQCPE (2006) auprès de 466 CPE, représentant 46 % des CPE à travers le Québec, révèle que, loin de créer des emplois, la réforme de la gestion de la garde en milieu familial a entraîné plutôt la perte nette de plus de 1 110 postes dans le personnel non éducateur du réseau. La même enquête révèle qu'environ 760 sont directement liés au soutien pédagogique et à l'encadrement. En effet, les postes de conseillères pédagogiques sont les plus touchés par les coupures. Par conséquent, les difficultés financières se répercutent sur la qualité des services. Ainsi, la précarité professionnelle des femmes mises à pied, les partenariats avec la communauté, les projets particuliers d'intégration d'enfants ayant des besoins particuliers et les initiatives pédagogiques sont compromis (AQCPE, 2006). De plus, l'insécurité financière des petits et moyens CPE créée par les récentes coupures compromet sérieusement la viabilité de certains CPE.

Ensuite, les bureaux coordonnateurs sont également en manque de ressources financières et humaines. Le soutien aux RSG se fait davantage sur demande. Conséquemment, les RSG les plus motivées demandent du soutien alors que celles qui pourraient en avoir besoin sont réticentes à demander de l'aide de peur d'être jugées et elles demeurent isolées. Toutefois, le danger de

commercialisation des services de garde en chaînes de garderie a été limité, puisque les bureaux coordonnateurs sont des CPE et non des corporations à but lucratif. Aussi, un ajout de 37 bureaux coordonnateurs et la diminution le nombre de places maximal (entre 1 000 et 1 200 au lieu de 2000), au printemps 2006, a permis d'alléger légèrement la tâche des bureaux coordonnateurs (Gravel et al., 2007).

Bref, l'évaluation de la lutte au plan économique est plutôt négative étant donné la réduction importante du financement des CPE et les nombreuses pertes d'emploi. Aussi, bien que les CPE devenus bureaux coordonnateurs ont assuré leur survie, les manques de ressources financières et humaines rendent leur travail auprès des RSG difficile.

6.1.2. Politique (participation)

Sur le plan politique, le maintien du pouvoir des parents sur les conseils d'administration représente un gain majeur de la lutte. En effet, suite aux pressions, la ministre a accepté de maintenir le statu quo et ainsi accepter la proposition de la coalition touchant la composition du conseil d'administration des CPE bureaux coordonnateurs, soit sept membres dont cinq parents, une personne du milieu et un ou deux membres du personnel (Gravel et al., 2007). La lutte a également permis à l'Association de se positionner publiquement sur les orientations des services de garde et de participer aux négociations avec les autorités gouvernementales concernant l'avenir du réseau des CPE. Selon les représentants de l'AQCPE, le gouvernement semble plus attentif et collabore davantage avec les acteurs du réseau. Enfin, l'AQCPE a le sentiment que son expertise est mieux reconnue par le gouvernement, ce qui lui permet d'avoir une place dans les débats. Par exemple, la création d'un groupe de travail sur l'application de loi dans les jours suivant son adoption est le fruit des négociations entre la ministre et trois regroupements de garderies, dont l'AQCPE.

6.1.3. Idéologique (légitimation)

Sur le plan idéologique, la lutte est évaluée en fonction de la reconnaissance des droits de la base sociale. Cette lutte a permis un débat social sur l'importance et la façon d'accompagner les apprentissages des jeunes enfants. Malgré le fait que la coalition n'ait pas réussi à obtenir tout ce qu'elle demandait, le projet de loi a respecté certains éléments centraux des revendications de la coalition. D'abord, le programme éducatif est demeuré important et a même été renforcé et mieux défini dans la loi adoptée. Aussi, la ministre a retiré la possibilité que le milieu familial soit confié au secteur commercial. En effet, des changements législatifs sont apportés à la loi en mars 2006

interdisant aux garderies privées d'être des bureaux coordonnateurs. Ainsi, malgré le glissement du gouvernement libéral en faveur du secteur privé, avec la loi 124, les services de garde demeurent éducatifs et publics (Gravel et al., 2007). Enfin, la loi 124 confirme la compatibilité des deux modes de garde en CPE et préserve leur autonomie (AQCPE, 2007).

De plus, la lutte a soulevé un débat social pour lequel des parents, des travailleuses et responsables de garde en milieu familial, divers groupes sociaux, des municipalités et des partenaires institutionnels se sont mobilisés afin de dénoncer des éléments négatifs du projet de loi. Cette mobilisation a révélé une préoccupation bien réelle d'une grande partie de la population à l'égard de la mission des CPE. Le rassemblement de 12 000 personnes au parc Jarry à Montréal, la cueillette de 60 000 toutous auprès des familles et leur livraison devant l'Assemblée nationale, ainsi que la pétition de près de 210 000 signatures en témoigne (AQCPE, 2006). Les alliances et l'appui de la population ont permis à l'AQCPE de renforcer la légitimité de la mission des CPE dans la société québécoise. L'AQCPE jouit maintenant d'une meilleure reconnaissance de son rôle dans le réseau des services de garde. Enfin, alors qu'au départ le projet de loi 124 était un enjeu ministériel, l'ampleur du débat a forcé l'ensemble du gouvernement à s'intéresser au débat.

Bref, le gain idéologique est la conservation des bases du concept de CPE. En ce sens, les services de garde demeurent sans but lucratif, la garde en milieu familial reste associée majoritairement aux CPE par l'entremise d'une nouvelle structure et l'importance du programme éducatif est réaffirmée dans la loi 124.

6.2. Sur le plan de l'organisation

L'évaluation sur le plan de l'organisation aborde l'autonomie, la solidarité et la mobilisation de la base sociale.

6.2.1. L'autonomie

Au cours de la lutte, l'AQCPE a eu une place de leader au sein de la coalition pour le maintien et la consolidation des services de garde et des services aux familles. Elle est demeurée conforme aux intérêts de la base sociale en maintenant un contact régulier avec les regroupements régionaux tout au long de la lutte. De cette façon, les leaders de l'Association ont pu avoir le pouls des acteurs du réseau des CPE des quatre coins du Québec. Néanmoins, pour les CPE, il était parfois difficile de participer aux actions proposées par l'AQCPE étant donné que la conjoncture évoluait très rapidement et qu'ils continuaient d'offrir des services de garde au quotidien.

En ce qui concerne la relation avec les sources de financement, le gouvernement du Québec demeure la principale source de financement du réseau des services de garde. Toutefois, à cause des coupures budgétaires imposées par ce dernier au cours des derniers mois, d'autres moyens de financement ont été nécessaires au cours de la lutte. La création d'un fonds a permis d'amasser 300 000 $ en quelques semaines. Grâce à ce fonds, l'Association a pu continuer ses actions jusqu'à l'adoption du projet de loi.

6.2.2. La solidarité

Sur le plan de la solidarité, l'AQCPE a pris une place centrale dans la coalition. Les revendications concernant directement les CPE étaient donc mises de l'avant. Ainsi, tel que l'a critiqué l'AEMFQ, les intérêts particuliers du milieu familial étaient parfois secondaires. Toutefois, l'AQCPE a souligné le partenariat entre les CPE et les RSG en référant à l'appartenance à une même communauté professionnelle. Aussi, la diversité des membres de la coalition a permis la mise en commun de ressources, notamment lors des manifestations, ce qui a favorisé la mobilisation.

À l'interne, on a noté une meilleure cohésion dans la vie associative et dans la promotion de la mission des CPE entre les membres de l'AQCPE. En se positionnant comme une association rassembleuse, l'AQCPE a renforcé la confiance de ses membres. La solidarité dans le réseau des CPE s'est également manifestée entre les CPE et le milieu familial qui ont affirmé un attachement à une même communauté professionnelle. Aussi, la participation de plusieurs éducatrices et RSG au cours des actions a démontré également cette solidarité entre les deux modes de garde. De plus, la menace du projet de loi a été un facteur de mobilisation puisqu'elle a provoqué des manifestations d'attachement pour les CPE. C'est pourquoi l'AQCPE a remercié la ministre d'avoir été l'élément déclencheur de toutes ces manifestations.

Par contre, des retombées négatives sont également notables par l'adoption de la loi 124. Avec la création des bureaux coordonnateurs, l'hétérogénéité du réseau devient plus grande. En effet, l'écart entre les CPE devenus bureaux coordonnateurs et les petits CPE est plus grand. Alors qu'auparavant les plus petits CPE avaient environ 25 places et les plus gros 250. Les plus gros CPE ont maintenant jusqu'à 1 600 places. De plus, l'éloignement des RSG et des éducatrices en CPE limite les échanges d'expertise. Bref, bien que la lutte ait permis de renforcer le sentiment de solidarité dans le réseau des CPE, la loi 124 amène son lot de défis en ce qui concerne la cohésion sociale.

6.2.3. La mobilisation

Lors des diverses actions organisées par la coalition, on a pu observer une mobilisation importante des personnes touchées de près ou de loin par les services de garde. En effet, parmi les participants on comptait des travailleuses du réseau des services de garde (CPE et milieu familial), des parents, des grands-parents, des personnalités publiques du monde artistique et politique ainsi que de nombreux citoyens de la société québécoise. La base sociale était en général favorable aux actions de la coalition, si on se fie aux multiples lettres publiées dans les journaux, aux résultats du référendum sur l'opinion des RSG à propos du projet de loi (86 % des RSG en milieu familial ont dit non au projet de loi), aux 210 000 signatures recueillies par la pétition de l'AQCPE et à la participation en grand nombre aux actions locales, régionales et nationales.

Le fait d'être un gros réseau a été à la fois un défi et un facteur facilitant la mobilisation. Informer, consulter et convaincre tous ses membres en peu de temps étaient parfois difficile. En effet, bien que les membres s'entendaient sur la vision portée par l'AQCPE, le choix des actions ne ralliait pas tout le monde. Ainsi, certains ont choisi de ne pas participer à certaines actions. D'un autre côté, la structure des regroupements régionaux facilitait la mobilisation. En rassemblant les représentants des régions, les prises de décisions étaient accélérées. En plus des structures démocratiques, la culture interne a également favorisé la mobilisation. Comme les CPE sont issus d'une initiative citoyenne, le sentiment d'appartenance a rallié plusieurs acteurs de la société civile en plus des acteurs du réseau des CPE.

Malgré tout, plusieurs actions régionales et locales ont été organisées tout au long de l'automne sous l'initiative des regroupements régionaux, des CPE et des parents. Les actions les plus fortes en terme de mobilisation ont été le dépôt des 60 000 toutous ramassés en quatre jours, la grande pétition de l'assemblée nationale dans une courte durée, le rassemblement au parc Jarry et le lobby auprès des députés.

Une des conclusions de l'AQCPE concernant la mobilisation est que la lutte a favorisé une plus grande cohésion interne du réseau des CPE. En effet, la très grande majorité s'est ralliée à l'AQCPE et trois regroupements régionaux de CPE ont réintégré l'Association, qui en regroupe maintenant 12 sur les 13 présents au Québec. Aussi, 75 % des bureaux coordonnateurs sont membres de l'AQCPE. Ils expliquent également la mobilisation par un facteur culturel du milieu des services de garde éducatifs. Comme les CPE sont issus d'une initiative citoyenne, l'attachement ressenti envers ce mode de garde a été perceptible par la forte participation des citoyens et citoyennes touchées par le projet de loi 124, directement ou indirectement.

7. LES LEÇONS À TIRER DE LA LUTTE

Les principales difficultés de la coalition sont reliées aux relations avec les opposants et le fonctionnement interne. Par contre, plusieurs éléments positifs ressortent de cette lutte. Aussi, les leçons retenues par les acteurs qui y ont participé seront utiles pour les luttes à venir.

D'abord, comme les relations avec les opposants ont été plutôt conflictuelles au début de la lutte, l'établissement d'un dialogue constructif avec le gouvernement dès les débuts aurait pu prévenir un dénouement par l'adoption de la loi sous le bâillon. Toutefois, malgré les suggestions de modifications de la loi émises par la coalition, certains éléments de la conjoncture politique étaient imprévisibles. Les négociations autour du projet de loi 124 se sont déroulées en même temps que des modifications législatives concernant les conditions de travail des employés de la fonction publique. La pression était alors très forte pour régler ces deux dossiers avant la venue du congé des Fêtes de fin d'année. En ce qui concerne la loi, les amendements apportés ont brisé la logique interne du projet de loi proposé par la ministre. Ce qui laisse présager une mise en œuvre de la loi remplie de défis. Enfin, les courts-circuits de solidarité ont créé une force d'opposition au travail de la coalition. Les organisations concurrentes ont ébranlé la légitimité et la crédibilité de la coalition. Néanmoins, la coalition est demeurée forte grâce à ces nombreuses alliances et à la forte mobilisation interne du réseau des CPE.

Ensuite, sur le plan du fonctionnement interne, la fatigue due au manque de ressources humaines et matérielles ainsi que les difficultés de communication n'ont pas rendu la tâche facile aux leaders de la coalition. En effet, comme la coordination de la lutte était assurée par une petite équipe, la fatigue encourue par le déroulement intense de la lutte aurait pu nuire davantage à l'organisation. Le manque de ressources a été comblé par le réseau des CPE (regroupements régionaux, CPE, parents, employées, etc.) ainsi que par les partenaires. Cela révèle l'importance du rôle des partenaires sur le plan des ressources humaines et matérielles dans la pérennité de la lutte. Enfin, les délais de diffusion aux membres ont parfois été longs. La communication interne est donc un point à améliorer pour l'avenir. La mobilisation et la démocratie ont également été des défis importants à toutes les étapes de la lutte. Réussir à maintenir une cohésion, permettre la participation des membres dans les instances décisionnelles, établir un dialogue entre les différentes instances à l'intérieur du réseau, gérer les décisions du conseil d'administration de l'Association et mettre des stratégies de l'avant sont des défis omniprésents.

Malgré le dénouement décevant de la lutte, plusieurs éléments positifs en ressortent. En effet, la diversité et la force des alliances, la capacité de mobilisation du réseau des CPE, la qualité du leadership et le travail de relations publiques représentent des points forts de la coalition. Le

partenariat avec les divers groupes de la société civile, les milieux d'affaires, institutionnels et municipaux ont permis un partage d'expérience et de ressources pendant la lutte. Ces groupes ont également pu exercer des pressions auprès des opposants. Toutefois, l'élargissement et le renforcement des alliances stratégiques, particulièrement les nouvelles alliances, demeurent un défi. Aussi, l'AQCPE doit continuer son travail de solidification de la place du réseau des CPE comme acteur dans les champs du développement social, économique et culturel. En ce qui concerne la forte capacité de mobilisation, l'adoption de la loi 124 est venue ébranler la cohésion interne. En effet, la loi 124, en concentrant la gestion de la garde en milieu familial dans les bureaux coordonnateurs, a rendu le réseau des CPE plus hétérogène.

Les personnes interrogées sur les leçons retenues de la lutte de l'automne 2005 ont souligné l'importance de la démocratie, de l'honnêteté, de la ténacité, de la rigueur, de la communication, de la créativité et du leadership. Concernant le fonctionnement démocratique, le soutien de la base sociale, c'est-à-dire les CPE et les familles utilisatrices, a permis d'assurer la cohésion interne et de favoriser une grande mobilisation. La rigueur de la préparation et de l'analyse ainsi que l'honnêteté et l'intégrité dans la conduite de la lutte ont permis à la coalition de renforcer sa crédibilité auprès des opposants, des alliés, des médias et du public. La ténacité dans les négociations a contribué à réaliser des gains en lien avec les principes fondamentaux du concept de CPE. L'acharnement de la coalition auprès des leaders gouvernementaux a poussé ces derniers à établir un dialogue pour négocier le contenu de la nouvelle loi. Aussi, un exemple de l'impact de la pression exercée par le réseau des CPE est le fait que la plate-forme du parti libéral incluait le développement de 20 000 places dans le réseau des services de garde lors des élections en 2006. De plus, l'originalité des actions a été bénéfique aux plans de la sensibilisation et de la mobilisation. En ce sens, la coalition a su attirer l'attention des médias et du public avec sa créativité. Enfin, la qualité du leadership pour mener à bien les actions et rassembler le réseau demeure un élément incontournable dans le déroulement de la lutte

CONCLUSION

Depuis le mois de janvier 2006, la loi 124 est en vigueur. Grâce aux négociations chevronnées des leaders de l'AQCPE et de leurs partenaires, plusieurs acquis ont été conservés. En effet, la lutte a permis d'obtenir des modifications législatives importantes quant à l'aspect éducatif, à la non-commercialisation des services de garde et au pouvoir des parents qui sont demeurés majoritaires sur les conseils d'administration. Toutefois, bien que le nombre de bureaux coordonnateurs responsables des services de garde en milieu familial ait pu être augmenté comparativement au projet de loi initial, la perte du milieu familial représente un échec pour bon nombre de CPE. Ainsi, les participants sortent à la fois avec la fierté du travail accompli et l'amertume de l'adoption de la loi par un bâillon.

En plus des modifications apportées au projet de loi, la lutte a eu plusieurs autres retombées positives. D'abord, la lutte contre le projet de loi 124 a permis de renforcer la cohésion du réseau des CPE. Ensuite, la diversité des alliés et des sympathisants démontre que l'AQCPE a su rassembler des acteurs sociaux au-delà de son réseau de partenaires traditionnels. L'AQCPE a pu réaffirmer sa légitimité dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance. De plus, la médiatisation de la lutte a favorisé sa notoriété auprès des médias, des autorités politiques et de la société québécoise.

Concrètement, la consolidation du réseau afin d'assurer des services de qualité est la priorité actuelle. Les changements de structures ont provoqué beaucoup de bouleversements dans les CPE. Ainsi, les petites et moyennes corporations ont vu leur situation financière fragilisée. La création des bureaux coordonnateurs a également ébranlé les équipes de travail sur le plan humain étant donné les coupures de postes, notamment pour les conseillères pédagogiques. Malgré certains désaccords concernant la structure même des bureaux coordonnateurs, l'AQCPE entend concentrer ses énergies à accompagner ses membres dans l'adaptation des façons de faire. De plus, le réseau a besoin de se refaire des forces avant de pouvoir revendiquer un nouveau changement structurel. La cohésion du réseau est maintenant basée sur la mission et non plus sur le genre d'organisation puisque la taille des CPE varie selon qu'ils sont bureaux coordonnateurs ou non.

À l'heure actuelle, les négociations du réseau des CPE avec les autorités gouvernementales continuent. Le défi consiste donc à continuer d'entretenir le dialogue avec le gouvernement pour la mise en œuvre de la loi et pour assurer le suivi de son application. À ce sujet, Gravel et al. (2007) soulignent que le réseau des CPE a démontré à plusieurs reprises au cours de son histoire sa capacité à être attentif aux besoins des membres, à faire face aux problèmes et à prendre les devants pour formuler des normes. Bien que les négociations ne soient pas autant médiatisées qu'à

l'automne 2005, l'instauration d'un cadre de travail avec les autorités politiques dans une optique de partenariat et de coconstruction demeure un travail de longue haleine. Toutefois, cette démarche favorise la légitimité des règles émises par le ministère étant donné que les acteurs sociaux concernés par la loi participent à son application et peuvent influencer son contenu (Gravel et al., 2007). Des débats relatifs à la modalité des services de garde sont encore en cours. L'offre de services, les tarifications et le mode de gestion font partie des sujets de l'heure où les défendeurs des services de garde universels et accessibles à tous confrontent les adeptes du secteur privé.

BIBLIOGRAPHIE

Association des Éducateurs et Éducatrices en Milieu familial du Québec. 2006. http://www.aemfq.com, consulté le 15 septembre 2006

Association des Garderies privées du Québec. 2006. http://www.agpq.ca, consulté le 15 septembre 2006.

Association québécoise des Centres de la Petite Enfance. 2005a. *Environ 80 députés ont assisté aux briefings de l'AQCPE à l'Assemblée nationale*. Communiqué express numéro 51, 1 page.

Association québécoise des Centres de la Petite Enfance. 2005b. *Notes et analyse préliminaire de l'Association québécoise des Centres de la Petite Enfance.*

Association québécoise des Centres de la Petite Enfance. 2006. *Bilan et perspectives : Présentés à l'Assemblée générale annuelle 2006.*

Association québécoise des Centres de la Petite Enfance. 2007a. http: //www.aqcpe.com, consulté le 2 mai 2007.

Association québécoise des Centres de la Petite Enfance. 2007b. *Le rendement des investissements publics dans le réseau des CPE*.

BELLEMARE, G., A. R. GRAVEL, L. BRIAND et A. VALLÉE. 2004. *Le syndicalisme de transformation social (Social Movement Unionism). Voie de renouvellement des théories du syndicalisme ? Le cas des services de garde*. Montréal : CRISES, collection Études théoriques, no ET0419, 36 pages.

BRETON, B. 2005. Accalmie. *Le Soleil*, 28 novembre 2005.

B.-DANDURAND, R. et J. BERGERON. 2001. Protection sociale destinée aux familles : une comparaison entre le Québec et l'Alberta. Revue canadienne de politique sociale, 47, 25-44

Chantier de l'économie sociale. 2005. *Économie sociale et développement économique communautaire au Canada : Prochaines étapes relatives à la politique publique*.

Chantier de l'économie sociale. 2005. *Une large coalition de représentants de la société civile dénonce le projet de loi 124*. Dans Confédérations des syndicats nationaux, site internet http://www.csn.qc.ca, consulté le 20 décembre 2006.

Chantier de l'économie sociale. 2006. http://www.chantier.qc.ca, consulté le 20 décembre 2006.

COMEAU, Y. 2005. *Grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives*. Montréal : CRISES, collection Mouvements sociaux, no MS0501, 42 pages.

COMEAU, Yvan. 2003. *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région. Chaudière-Appalaches*, L'Islet, Éditions Terres fauves.

COMEAU, Y., A. BEAUDOIN, J. CHARTRAND-BEAUREGARD, M-E. HARVEY, D. MALTAIS, D., C. SAINT-HILAIRE, P. SIMARD, et D. TURCOTTE. 2001. *L'économie sociale et le plan d'action du Sommet sur l'économie et l'emploi*. Québec : Université Laval et École Nationale d'Administration Publique (ENAP).

Confédération des syndicats nationaux. 2006. http://www.csn.qc.ca: consulté le 20 décembre 2006.

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et Fédération des femmes du Québec. 2005. *Mémoire sur le projet de loi 124 : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

Conseil québécois des services de garde éducatif à l'enfance. 2006. http://www. cqcpe.qc.ca consulté le 15 septembre 2006.

Gouvernement du Québec. 2006. *La situation des Centres de la petite enfance et des garderies au Québec en 2004 : L'analyse des rapports d'activités 2003-2004 soumis par les services de garde.*

GRAVEL, A. R., G. BELLEMARE et L. BRIAND. 2007. *Les Centres de la petite enfance. Un mode de gestion féministe en transformation*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Institut de la statistique du Québec. 2008. http://www.stat.gouv.qc.ca : consulté le 15 décembre 2008.

LALONDE-GRATTON, M. 2002. *Des salles d'asile aux Centres de la petite enfance: La petite histoire des services de garde au Québec*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

LESSARD, D. 2005. Sondage CROP-La Presse : Les Québécois toujours aussi insatisfaits des libéraux. *La Presse*, 28 octobre 2005.

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. http://www.mfacf.gouv.qc.ca, consulté le 1er septembre 2006

Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire. (2006). http://www.rqiiac.qc.ca

ROSE, R. et L. DESJARDINS. 2003. Le bien-être des enfants du Québec : une responsabilité collective. Nouvelles pratiques sociales, volume16, numéro 1. Format numérique

TOUGAS, J. 2006. *Child Care in Québec: Where there's a will, there's a way*. Site internet : http://www.childcareadvocacy.ca, consulté le 31 août 2006.